

n° 78

Après les promesses... se manifester !

À l'heure où j'écris ces lignes, se prépare une mobilisation pour un Premier mai unitaire sans précédent et très contextualisé.

À l'heure où elles seront lues, des millions de citoyens, de travailleurs, de contribuables... peu coutumiers de l'exercice seront descendus dans les rues de France pour « manifester » haut et clair leur colère.



Des millions de citoyens, victimes d'un scénario cousu de fil blanc (promesses d'arracheur de dents, bouclier fiscal, caisses déclarées vides, paupérisation des prestations sociales, scandale boursier, socialisation des pertes et privatisation des bénéfices...), auront crié à un gouvernement d'incompris qu'ils n'acceptent plus d'être pris pour des « mal comprenant » inquiets.

Des travailleurs du secteur privé, des travailleurs du secteur public, des retraités, des assurés sociaux, des personnes privés d'emploi seront massivement descendus dans la rue pour crier : « ça suffit ! ».

Tous ces citoyens pour la plupart confrontés à la dégradation de leurs conditions de vie et des perspectives d'avenir de leurs enfants sont en colère. Tous ces usagers des services publics n'acceptent notamment pas de voir saccager leur bien commun, le seul patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Tous ces citoyens en colère ne peuvent accepter de se taire, cinq ans durant, devant le retournement de l'État providence⁽¹⁾. Ils se seront « manifestés » pour exiger un changement de scénario, et ce n'est pas un nouveau numéro de bonimenteur qui résoudra la crise sociale et politique qui enfle...

Claude Lernoùld

¹ - Providence pour quelques uns, précarité et paupérisation pour tous les autres



SOMMAIRE

n° 78

Actualité.....	03 - 13
<i>Actualités générales.....</i>	<i>03 - 07</i>
<i>Le sport est-il soluble dans la santé ?.....</i>	<i>08 - 09</i>
<i>Actualités générales (suite).....</i>	<i>10</i>
<i>Merci Henri.....</i>	<i>11 - 13</i>
Spécial Conseil national de Strasbourg.....	14 - 16
<i>Présentation du Conseil national.....</i>	<i>14</i>
<i>Thème N°1</i>	
<i>Quelles missions demain pour les professeurs de sport non CTS ? ..</i>	<i>15</i>
<i>Thème N°2</i>	
<i>Habilitation des formations ?.....</i>	<i>16</i>
Corpo.....	17 - 28
<i>1er concours CTPS.....</i>	<i>17 - 18</i>
<i>Le Snaps en 2008.....</i>	<i>19 - 21</i>
<i>Index thématique.....</i>	<i>22 - 25</i>
<i>A propos des CAP.....</i>	<i>26 - 28</i>
Adhésion.....	29 - 31
<i>Pourquoi se syndiquer.....</i>	<i>29</i>
<i>Bulletin d'adhésion.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableaux d'avancement - Montant des cotisations.....</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs.....	32

SNAPS Infos n° 78



Directeur de la publication: Claude Lernould
Rédacteur en chef: Franck Baude
Collectif de rédaction: Franck Baude, André Champion, Joël Colchen, Daniel Gaime, Alain Jehanne, Jean Paul Krumbholz, Claude Lernould, Gérard Letessier, Stéphane Passard
Relecture: Daniel Gaime, Claude Lernould, Gérard Letessier, Stéphane Passard
Crédits photos: C. Andraca, F. Baude, D. Gaime, L. Gaime, P. Millereau (DPPI)
Conception graphique: Alexia Gaime
Imprimerie: Imprimerie IRG 5 rue J. Grandel ZI 95100 ARGENTEUIL
Prix du n°: 3,81 euros - **Abonnement:** 15,24 euros
 Dépôt légal juin 2003 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024
SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13
Tel: 01 40 78 28 58/60 - **Fax:** 01 40 78 28 59
Courriel: snaps@unsa-education.org
Site: <http://snaps.unsa-education.org>



Sur le front de la RGPP

La RGPP est une redoutable machine à réduire. C'est révision des ambitions pour le service public et tours de vis tous azimuts dans la fonction publique. Tandis qu'une ligne politique se dessine pour le sport de haut niveau, une machine aveugle est en marche qui s'apprête à solder une bonne part des établissements et des personnels à qui voudra bien s'en saisir. Après la crise financière, c'est la crise sociale qui monte dans le pays, laquelle pourrait bien déboucher sur une crise politique majeure. Ce n'est pas le moment de saccager les services publics, à nous de le marteler tous ensemble avec force!

RGPP, Régression galopante...

Il n'est pas inutile, pour en appréhender les fondements philosophiques, de rappeler succinctement le questionnement qui structure la méthode de la RGPP: Ce que fait l'État est-il justifié? Ce qui est justifié peut-il être assuré plus efficacement par d'autres? Si non, comment faire mieux pour moins cher?

La Révision générale des politiques publiques porte bien son nom. Il ne s'agit pas en effet « simplement » de voir avec quel génie on pourrait faire mieux pour moins cher, mais il s'agit bien, en amont, de définir les prestations de service public dont l'État pourrait bien abandonner la mise en œuvre pour la transférer à d'autres.

Dans le champ du sport, ça donne par exemple le désengagement progressif du soutien de l'État au secteur privé associatif⁽¹⁾, avec l'invitation au financement par le secteur privé commercial. On peut ainsi se demander sans rire par quel miracle philanthropique des organisations commerciales dont l'objectif premier est la rentabilité financière pourraient être motivées à soutenir l'activité d'associations sportives à but non lucratif?

1- «-25%» pour le BOP sport d'ici 2011. Cf. SI 77

Quand on sait que les ménages sont déjà les premiers financeurs du sport, on ne peut que s'interroger sur le bénéfice pour le « citoyen/usager/contribuable » de l'introduction de l'actionnaire dans le circuit... Que celles et ceux qui douteraient encore jettent un coup d'œil sur l'explosion du coût des prestations facturées par le consortium INSEP aux usagers du service public du sport qui ont encore les moyens d'y accéder!

Une ligne politique se dessine

Les « rationalisations » engagées dans le cadre de la RGPP constituent manifestement une rupture brutale d'avec une politique du sport éducatif pour le plus grand nombre, telle qu'elle fut affichée par tous les gouvernements de la France depuis la Libération. De nouvelles orientations politiques sont aujourd'hui clairement indiquées:

- réduction du réseau des CREPS et focalisation sur le haut niveau;
- réduction des filières de haut niveau;
- désengagement de la production des formations;
- transfert du financement du développement du sport pour tous vers une agence;

- relégation de CAS en préfecture avec réduction inéluctable de leurs missions autour du contrôle et de la remédiation sociale.

La réforme du haut niveau concentre de pauvres moyens sur une population de plus en plus restreinte, ce qui remet en cause l'articulation entre sport de masse et sport d'élite au point qu'il est permis de s'interroger sur la crédibilité qu'aura demain le discours convenu sur l'éducation à l'excellence par le sport.

Quant à la volonté revendiquée de garder la main sur la politique du haut niveau, elle paraît essentiellement motivée par des enjeux de prestige international et peut-être aussi de « cohésion nationale »⁽²⁾... Cette prétention à conserver le pilotage du haut niveau pourrait bien être aujourd'hui le seul motif du maintien d'une structure ministérielle dédiée au sport. Une revendication qui s'accommode cependant fort mal du désengagement budgétaire de l'État, tant chacun sait que « c'est celui qui paye l'orchestre qui commande la musique »...

Le sacrifice aveugle de près de la moitié de nos CREPS sur l'autel idéologique de la RGPP, est présenté comme l'expression d'une volonté

2- Ce qui n'est pas tout à fait la même chose que la « cohésion sociale »...



té de « recentrer » leur activité sur la production du haut niveau. Cette décision confirme le renoncement de l'État à assumer sa responsabilité première dans la production des formations à l'encadrement sportif réglementé dans le champ éducatif.

Pour ce qui est du discours sur le sport pour tous et autres « publics cibles »⁽³⁾, un simple regard à la structure du BOP Sport suffit à saisir la distinction qui s'impose entre volonté politique et exercice de communication cosmétique. Ainsi la générosité de discours flous autour de la promotion du sport au service de la « cohésion sociale » masque-t-elle mal le désengagement inscrit dans les réalités budgétaires.

Une machine bureaucratique autiste...

Si la situation n'est pas totalement désespérée elle est exaspérante car tout se passe comme si la RGPP avançait tel un rouleau compresseur branché sur pilote automatique. Ainsi, tandis que les cabinets politiques se disent désarmés face aux arbitrages du Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, tous les acteurs habituellement si prompts à savoir tout sur tout s'avouent curieusement ignorants de qui influe réellement sur quoi.

En tout état de cause, l'objectif affiché d'une meilleure lisibilité de l'administration tourne à la farce, car que l'on se place du point de vue des usagers ou des fonctionnaires eux-mêmes, c'est l'impression de maquis qui domine. Il faut dire que la démarche utilisée ne fait rien pour arranger les choses. En ef-

3- Le sobriquet dont est affligé le bureau de la Direction des sports chargé de ces questions en dit suffisamment long...

fet, décréter d'abord les structures pour tenter ensuite d'en concevoir le contenu n'aidera pas préfets et préfigureurs à redonner du sens à l'engagement professionnel de chacun.

C'est ainsi que de « mission d'appui » en « groupes de travail », s'élaborent des concepts aussi flous qu'ambigus destinés à regrouper des agents d'origines, de cultures et de métiers fort divers. Des professionnels appelés dorénavant à travailler dans des agrégats administra-



tifs qui tiennent du mariage de la carpe et du lapin. Ainsi les objectifs de « cohésion sociale »⁽⁴⁾ tels qu'ils sont destinés à être déclinés en préfecture relèveront manifestement davantage de la réparation et du contrôle social que de l'éducation par le sport. Quant à la bannière de l'« ingénierie sociale », elle est brandie par celles et ceux qui s'en étant saisis au vol, tentent, au mieux de projeter du sens sur un avenir incertain et au pire de s'assurer une position dans de nouveaux organigrammes.

... et une jungle en col blanc

Aussi, du Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales aux « grands tout » bureaucratiques que représentent les

4- Cf. les missions de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

futures Directions départementales interministérielles (DDI), ne sommes-nous pas arrivés au bout du voyage au pays de Lewis Carroll, à moins que ce ne soit celui de Franz Kafka.

En outre, la logique de réorganisation à partir de l'échelon local, fait dans ce contexte la part belle aux jeux de pouvoir d'une administration préfectorale cherchant à conserver sa surface. La jungle ayant ses lois, aucun des acteurs qui ont peu ou prou voix au chapitre ne se prive pour placer : qui sa chapelle, qui son aventure personnelle... Ainsi, peut-on voir ici et là de tristes « copier/coller » côtoyer les préfigurations les plus échevelées, tandis que s'observent souci éthique et fonctionnel, mais aussi rayures sur le parquet, servilité ou indolence déabusée...

Une administration « sport » en chantier

Un projet de décret d'attribution des futures DRJSCS circule sous le manteau. En l'état, si rien ne semble manquer à leurs compétences actuelles, les directeurs régionaux pourraient en outre se voir confier non seulement des missions relevant d'autres départements ministériels, mais aussi en dehors de leur circonscription territoriale... dispositions conservatoires destinées à apprivoiser un avenir incertain ou notice pour de nouvelles usines à gaz ? L'avenir nous le dira...

Quant aux projets d'organisation des futures DDI ils sont très divers. Et si certains préfets affichent de bonnes intentions qui n'engagent qu'eux-mêmes⁽⁵⁾, d'autres manifestent beaucoup d'intérêt pour la

5- Préfets sujets à un fort turnover



« flexibilité » et ne se cachent pas du peu de cas qu'ils font des missions statutaires des professeurs de sport...

Face aux réorganisations imminentes, le mouvement 2009 s'effectuera en deux temps : une première étape en juin, presque comme si de rien n'était... et une étape d'ajustement spécifique « RGPP » à l'automne. Un mouvement assurément placé sous haute tension du fait du climat particulier lié à la période de transition entre deux olympiades, aux incertitudes liées à la mort annoncée des missions techniques et pédagogiques en DDI, au « *détricotage* » programmé des DRDJS...

Aucun des acteurs un tant soit peu avertis ou influents dans le microcosme J & S ne témoigne en privé d'illusion sur l'avenir des missions techniques et pédagogiques sport dans les futures DDI. Aussi l'administration vient-elle de recentrer en urgence le recrutement des professeurs de sport sur la fonction de CTS. Il s'agit manifestement d'un réflexe conservatoire destiné à préserver les ressources humaines qui constituent le « cœur de métier » du Secrétariat d'État aux sports, en réaction à la perspective de voir engloutir dans les sables des préfectures de jeunes professeurs de sport tout juste recrutés. Une réaction bien tardive qui n'est cependant pas à la hauteur de l'enjeu stratégique que constitue le nécessaire réforme d'une procédure de recrutement absurde qui consiste, sans aucune vision prospective, à publier à l'unité des postes de CTS à pourvoir l'année suivante pour chaque discipline.

Se résigner ou combattre ?

Notre identité professionnelle est fondée sur l'exercice de missions techniques et pédagogiques légi-

timées par la responsabilité éducative de l'État dans le champ du sport. C'est la raison pour laquelle nous ne nous résoudrons pas plus à la fermeture de CREPS que nous n'accepterons voir engloutir de jeunes professeurs de sport tout juste recrutés dans les sables des préfectures.

Si l'action éducative équilibre les objectifs de développement personnel et de socialisation, elle ne saurait se résoudre à la mise en œuvre d'opérations de réparation et/ou de contrôle social, telle que le préfigure le concept de « cohésion sociale » dans son acception préfectorale...⁽⁶⁾



C'est pour quoi, le SNAPS, au-delà de son travail de conviction au sein de l'appareil de l'État n'a pas hésité à interpeller les parlementaires⁽⁷⁾ et nos partenaires du mouvement sportif. Nos militants, chacun à leur niveau, sensibilisent élus associatifs et territoriaux au gâchis annoncé des ressources du service public du sport.

De nombreux parlementaires, de gauche mais aussi de droite disent partager nos analyses et interpellent le gouvernement à l'assemblée et/ou relaient nos propositions

6- Cf. lettre à Annick Morel en pages 10 et 11
7- Cf. lettres aux parlementaires en pages 06 et 07

pour une réforme cohérente du service public du sport.

Le CNOSE, l'ARF et l'ADF se sont unanimement associés pour demander un moratoire sur la fermeture de nos établissements.

Tous solidaires dans l'action !

Après la crise financière, c'est la crise sociale qui monte et le gouvernement a commencé à reculer outre-mer, à l'université et à l'éducation nationale.

Sportifs plutôt que contemplatifs, nous sommes déterminés à ne rien lâcher de nos ambitions et à ne négliger aucune opportunité de peser sur le cours des événements pour évoluer vers un service public du sport généreux, intelligent et performant.

Au vu de la manière dont sont engagées les réformes, seule l'action solidaire dans la contestation des orientations gouvernementales actuelles paraît offrir une perspective favorable à nos services publics. Nos manifestations de mécontentement catégoriel ne pourront peser efficacement sur le cours des choses, aussi ne pas céder à la tentation du repli sur des intérêts strictement corporatifs relève-t-il aujourd'hui de l'évidence.

Fonctionnaires, avec les salariés du privé, les chômeurs et les retraités, notre solidarité dans l'action sera déterminante pour peser efficacement sur le cours des choses afin de préserver notre patrimoine commun : un service public qui garantisse un modèle de développement humain et du « vivre ensemble » où chacun puisse trouver sa place.

Claude Lernoold



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives



Paris, le 9 avril 2009

Le Secrétaire général

Objet : Mise en œuvre de la RGP au Ministère chargé des sports.

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur, au titre du syndicat de loin le plus représentatif du Secrétariat d'Etat aux sports (SES), d'appeler votre attention sur les conséquences catastrophiques pour l'avenir du sport français d'une application rigide et incontestées des « règles RGP ».

En effet, le rayonnement de notre petit département ministériel, dont « l'empreinte budgétaire » est dérisoire au regard des services qu'il rend tant au plan éducatif et social qu'au plan du rayonnement international de la France, ne survivrait pas à une dilution au sein de services administratifs départementaux « généralistes ».

Vous n'êtes, effectivement, pas sans savoir que derrière la quasi-totalité des résultats internationaux des sportifs français couvent l'engagement et l'expertise internationalement reconnue des cadres techniques d'Etat affectés au sein du secrétariat d'Etat aux sports. Cadres qui, de la détection des jeunes talents à l'entraînement des équipes de France « seniors » et « jeunes », en passant par la formation des cadres et le développement des pratiques sportives, exercent leurs missions de service public auprès du mouvement sportif associatif.

Ces succès sont le produit d'une organisation partenariale instituée par la loi, particulièrement moderne et exemplaire au sein de la fonction publique. Ils sont la conséquence d'un patient travail de structuration et d'accompagnement d'un mouvement associatif à vocation éducative devenu de loin le plus développé d'Europe.

**Madame la Députée,
Monsieur le Député,
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75 355 Paris 07 SP**



SNAPS - 1 AV Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13
☎ 01 40 78 28 28 (Séjour) - Télécopie: 01 40 78 28 59
<http://snaps.unsa-education.org> - E-Mail : snaps@unsa-education.org

Le principe de rationalité affiché par la RGP, dont nous dénonçons cependant la vision purement budgétaire et les errements technocratiques, nous conduit à vous soumettre deux propositions d'évolution rendues aujourd'hui incontournables du fait des moyens extrêmement limités du SES.

Il s'agit d'une part d'arrêter une répartition cohérente et pragmatique des missions et des personnels du SES entre les échelons régional et départemental, à travers :

- la création, au sein des nouvelles directions régionales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, d'un service « sport » regroupant l'intégralité des personnels techniques et pédagogiques actuellement affectés en DRDIS et DDJS. Ces personnels sont très spécialisés et statutairement dédiés à la mise en œuvre des missions éducatives, techniques et pédagogiques exercées notamment dans le cadre du partenariat institutionnel entre l'Etat et le monde sportif ;
- le regroupement à l'échelon départemental des missions de suivi et contrôle administratif de l'ensemble des activités sportives, de jeunesse et d'éducation populaire pratiquées hors du champ scolaire (regroupement au sein des futures directions départementales de la cohésion sociale et de la population, d'agents dédiés à ces missions et relevant des différents départements ministériels concernés).

Il s'agit d'autre part de réaffirmer la pertinence du principe d'un CREPS¹ par région et de demander le retrait immédiat du projet gouvernemental de fermeture de 10 CREPS en deux vagues. Ces établissements nationaux actifs dans chaque région sont de véritables outils spécialisés territorialement structurants, ils représentent de plus le gage d'un minimum d'égalité d'accès au service public du sport. Les moyens dégagés par la disparition programmée des DDJS et l'intégration de la rénovation² des CREPS au sein du plan de relance économique devraient permettre de stimuler leur activité sans faire obstacle à une éventuelle gestion partagée de ces établissements entre l'Etat et les conseils régionaux.

Restant à votre disposition pour toute précision que vous jugerez utile, je vous prie d'agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de ma considération distinguée.

Claude LERNOULD

¹ Centre régional d'éducation populaire et de sport
² Dont l'impact sur les PME locales ne serait pas négligeable



SNAPS - 1 AV Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13
☎ 01 40 78 28 28 (Séjour) - Télécopie: 01 40 78 28 59
<http://snaps.unsa-education.org> - E-Mail : snaps@unsa-education.org



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives



Paris, le 24 avril 2009

Le Secrétaire général

Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre réponse circonstanciée à ma lettre et suis heureux de constater que nous sommes en plein accord sur la nécessité de réformer l'organisation et le fonctionnement du ministère chargé des sports et de ses services déconcentrés.

Je souhaite toutefois attirer votre attention sur deux points particuliers :

- La décision précipitée de fermer 10 CREPS sur la base d'une étude placée sous embargo pose un certain nombre de problèmes, notamment parce qu'elle prévoit la disparition d'un outil de travail territorialement structurant.

C'est aussi ce que pointent conjointement le Comité national olympique et sportif français, l'Association des régions de France et l'Association des départements de France lorsqu'ils demandent un moratoire sur de cette décision dans un communiqué de presse commun¹.

- Je vous interpelle par ailleurs sur la pertinence des réformes envisagées pour l'administration départementale de l'Etat dans le champ du sport et vous me répondez « réforme de la politique de jeunesse ». Cette méprise est tout à fait symptomatique des dérives et dysfonctionnements de l'administration « Jeunesse et sports »². Dysfonctionnements notamment encouragés par un artifice comptable qui permet de détourner les règles définies dans la LOLF pour rendre compte aux parlementaires de l'utilisation des ressources publiques au regard des différents programmes qu'ils ont votés.

Le projet de mutation de professeurs de sports en préfectures, ne pourra qu'amplifier le détournement et le gâchis de ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme sport et spécifiquement qualifiées à cet effet.

Restant à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Claude LERNOULD

Monsieur le député
Monsieur Richard DELL'AGNOLA
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75 355 Paris 07 SP

¹ Communiqué de presse en pièce jointe

² Note concernant la réforme de l'administration territoriale de l'Etat considérée du point de vue de la mise en œuvre de la politique sportive de la France en pièce jointe



Le sport est-il soluble dans la santé ?

La fusion, au niveau des administrations centrales, entre la DRHACG de l'ex-ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et la DGAPB du ministère de la santé, va déboucher, si l'on n'y prend pas garde, sur une nouvelle organisation où la spécificité « sport » va disparaître du paysage ministériel français.

Personne n'en parle, mais, avec la réorganisation des services déconcentrés et la fermeture des CREPS, on sent bien une volonté d'en finir avec l'organisation actuelle du sport en France (cette fameuse 3ème voie, chère à l'ancien président du CNOSE, Nelson Paillou), mais surtout on constate l'abandon d'une vision globale des politiques sportives de la part de l'État, qui se contenterait demain de gérer le très haut niveau et la représentation internationale.

Des évolutions contraires à la LOLF

La LOLF organise depuis plusieurs années la répartition de crédits à partir de missions, déclinées en programmes et en actions.

Extrayons quelques lignes du document qui présente cette mission, ces programmes et ces actions, à savoir l'annexe au PLF 2009 :

« La mission « sport, jeunesse et vie associative » a pour objet la mise en œuvre des politiques publiques dans ces secteurs; elle confirme, dans la durée, la reconnaissance d'une politique publique bien identifiée,...tout en s'inscrivant dans la dynamique créée par le rapprochement avec le secteur santé au sein d'un même périmètre. »

Une stratégie budgétaire pluriannuelle a été arrêtée pour cette mission jusqu'en 2011.

C'est dans ce cadre qu'a été prévue la fusion des deux directions d'administration du ministère « afin de parvenir à une plus grande efficacité d'outils de gestion (chorus, opérateur national de paye) ».

Dans le document cité, il est précisé que le programme « conduite

et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative » « a pour finalité essentielle de favoriser la réussite des politiques publiques mises en œuvre au travers des deux programmes opérationnels (sport et jeunesse vie associative). »

Ce programme, dit « programme support » regroupe en premier lieu l'ensemble des dépenses de personnels relevant du titre II.

C'était un choix discutable au regard de la LOLF (et le SNAPS l'a toujours contesté en vain), argumenté par le volume réduit des effectifs concernés.

Il était quand même indiqué que « la gestion du titre II doit être fortement corrélée aux besoins et attentes liés à la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, le dialogue entre ma direction chargée des ressources humaines et les directions « métiers » doit-il être encore renforcé. »

La fusion en cours nous permet de revenir sur ce choix discutable car, compte tenu du nombre d'agents gérés sur le titre II du ministère de la santé, l'argument du « volume réduit des effectifs concernés » tombe.

La solitude du syndicaliste de fond

Fort de ce mandat, le représentant du SNAPS au CTPC de la centrale « jeunesse et sports » (dans la représentation UNSA-Education, majoritaire dans ce CTPC) est revenu sur ce point lors du CTPC « commun » santé/junesse et sports le 6 mars dernier, demandant qu'à l'occasion de la fusion, la gestion des PTP sports soit confiée à la Direction des sports, direction d'objectifs plus à même de gérer nos collègues qu'une « méga structure » éloignée des préoccupations spécifiques des cadres techniques et pédagogiques sport.

Quelle ne fut pas sa surprise devant le tollé général qu'il déclencha !

Non seulement il subit le courroux de la future directrice des ressources humaines du grand ministère social qui nous gèrera, mais il subit aussi l'ire de certains représentants de la parité syndicale, complètement opposés à la recon-





naissance de la spécificité de notre secteur d'intervention!⁽¹⁾

La principale préoccupation des représentants du personnel, c'est le reclassement des agents des deux centrales (ce qui est complètement légitime) mais il est difficile d'accepter qu'on se préoccupe uniquement des personnels qui géreront les PTP sports (au mieux une dizaine) et pas des personnels gérés (près de 3500) auxquels revient la mission de mettre en œuvre la politique ministérielle!

Un programme support omnipotent ?

Dans le même ordre d'idées, la grande majorité des représentants syndicaux (y compris ceux de l'UNSA-Education) sont des agents issus de l'Éducation nationale, et leurs priorités, c'est l'harmonisation des conditions de travail, des congés, des conditions obtenues ici ou là dans la centrale d'un ministère ou de l'autre...

Ce dialogue convient bien à la parité administrative qui se positionne comme une direction *« qui est bien plus qu'une direction support, car nos métiers sont aussi nobles que les autres »* dit la future DRH.

Joignant les actes aux paroles, il est clairement proposé que le programme 210 (programme support JS) soit complètement modifié dès

1- Il faut dire qu'en configuration commune, ce « double CTPC » santé/jeunesse et sport est énorme: aux 10 représentants syndicaux « jeunesse et sports » il faut ajouter les 15 représentants « santé », ce qui, en comptant la parité administrative et les experts convoqués par les uns ou les autres, fait que près de 60 personnes se retrouvent autour de la table... et, sur ces 60 personnes, seul votre serviteur représente les collègues qui représentent pourtant la moitié des personnels « jeunesse et sports ».

2010 pour entrer dans un programme plus large incluant celui de la santé (contrairement à ce qui est affirmé dans le PLF 2009).

Et le nouvel organigramme proposé lors de ce CTPC « commun » traduit bien cette volonté:

- D'une part une Direction des ressources humaines (DRH), déclinée en 3 sous-directions plus un « département de la gestion des personnels jeunesse et sports » sans détail, car, dit encore Mme KIRRY, *« c'est transitoire, il n'y aura pas de bureaux créés, seulement des « pôles » qui s'intégreront progressivement dans les autres bureaux des sous-directions »*.
- D'autre part, une Direction des affaires financières, juridiques et des services (DAFJS) au sein de laquelle toute référence à jeunesse et sports a disparu...!

Cette direction sera chargée de l'ensemble de la politique budgétaire, y compris le pilotage des programmes support, de la performance et du contrôle de gestion de l'ensemble du grand ministère social.

De quoi demain sera-t-il fait ?

Se voulant rassurants, les deux futurs directeurs ont annoncé que:

- La réorganisation se fera à effectif constant (sauf les départs en retraite non remplacés dans la moitié des cas, RGPP oblige);
- Les agents suivent leurs compétences.

Concrètement, les 170 agents de l'ex « DRHACG » vont se retrouver avec les 800 agents de l'ex « DGAPB », autrement dit, les dossiers JS seront traités dans des

bureaux où un ou deux agents JS se retrouveront pilotés par des personnels de la santé.

La crainte principale avec la perte de spécificité dans le traitement des dossiers, c'est que le programme-support JS serve de variable d'ajustement financier pour de futures réductions de moyens que le gouvernement continuera à réclamer aux ministères.

Seuls, c'était difficile de lutter, intégré (noyé?) dans un autre ministère, ce sera impossible!⁽²⁾

Face à ce projet de réorganisation qui avance très (trop) vite, le SNAPS réaffirme sa volonté de voir la gestion des personnels techniques et pédagogiques sports assumée par la Direction des sports, direction opérationnelle qui ne peut se contenter de subir l'autorité d'une direction support.

Si impulser des politiques publiques a encore un sens, c'est bien à la direction d'objectifs (donc la DS) de mettre en œuvre les priorités ministérielles (et gouvernementales) et de demander à la direction support les moyens pour y parvenir (on se donne les moyens de sa politique).

L'inverse signifierait que l'État n'a plus les moyens de sa politique (ou n'a que la politique de ses moyens).

Nous ne voulons le croire et sollicitons immédiatement le cabinet du secrétaire d'État pour qu'il remette « les bœufs devant la charrue ».

Gérard Letessier

2- Déjà, la DRH ne gèrera plus que les rémunérations des agents de l'administration centrale, contrairement à la DRHACG qui gérait l'ensemble des personnels de la centrale, des services déconcentrés et des établissements!



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives



Paris, le 18 avril 2009

Le Secrétaire général

Madame,

Vous présidez, en tant que chargée de « mission d'appui en vue de la réorganisation des services territoriaux de l'Etat chargés de la cohésion sociale », un groupe de travail sur « l'ingénierie sociale » et vous sollicitez à ce titre les réactions et suggestions des partenaires sociaux sur le projet de rapport que vous leur avez communiqué le 25 mars dernier.

Je tiens en préalable, à repreciser ici que notre organisation syndicale situe la responsabilité éducative de l'Etat au fondement de la pertinence de son intervention dans le champ des activités sportives. Or le concept de cohésion sociale nous paraît relever davantage de la réparation sociale¹ que de l'action éducatrice qui constitue le cœur de métier des professeurs que nous représentons. La définition proposée des la page 2 de votre projet de rapport est à cet égard particulièrement éclairante : « *L'ingénierie sociale peut se définir comme une fonction d'ensemblier ou d'« assemblier » qui se situe dans la pratique, l'action, l'intervention, et apporte, ou aide à trouver, la solution de problèmes dans le champ social.* ».

Au-delà de la problématique « cohésion sociale », les cadres techniques et pédagogiques du Secrétariat d'Etat aux sports sont familiers de l'ingénierie puisque leurs missions statutaires s'expriment dans la conception et la conduite de projets dans les domaines de l'entraînement, de la formation et du développement des activités physiques et sportives.

Concernant votre exploration des référentiels métiers, vous affirmez que seuls les Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS) disposent d'un référentiel métier clairement exprimé (point 2.1.3). Permettez-moi de compléter votre information au sujet de la situation particulière des professeurs de sport (PS) :

- l'article 3 du décret 85-720 prévoit que « *les professeurs de sport exercent leurs missions dans le domaine des activités physiques et sportives* »
- et l'instruction 93-063 JS dispose que « *les missions des personnels techniques et pédagogiques peuvent être regroupées en trois domaines d'intervention : la formation, le conseil et l'expertise, l'expérimentation et la recherche.* »

Madame Annick MOREL

Chargée de mission
Inspection générale des affaires sociales
39-43 quai André Citroën
75 739 PARIS CEDEX 15



SNAPS - 1 Av Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

☎ 01 40 78 28 58 (60) - Fax : 01 40 78 28 59

Site : <http://snaps.unsa-education.org> - Courriel : snaps@unsa-education.org

Plus précisément, les « *fiches métiers* » proposés dans l'annexe 5 font preuve, selon les corps concernés, d'une présentation fort heuristique mais aussi très confuse, notamment en ce qui concerne les concepts de corps, de fonction et de métier.

Pour ce qui est de la situation professionnelle des cadres techniques et pédagogiques du sport, les corps de PS et CTPS expriment leur métier d'encadrement technique et pédagogique, de formation de cadres, de conseil et d'expertise, dans le cadre de 3 fonctions distinguées dans leur arrêté d'affectation : Conseiller d'Animation sportive (CAS), Conseiller technique sportif (CTS) et Formateur en établissement. Un grand nombre d'agents « *tourment* » sur ces 3 types de fonction tout au long de leur carrière...

Pour ce qui est des « *activités* » mentionnées dans la fiche concernant la fonction de CAS, l'item « *participation à la protection des usagers et à la sécurité des pratiques sportives* » est un euphémisme qui recouvre des activités de contrôle. Or l'activité de contrôle, qui ne relève pas des missions des cadres techniques et pédagogiques, est un objet de casus belli. Je ne saurais donc que vous recommander de ne pas trop vous éloigner des références actées dans les textes réglementaires évoqués ci-dessus, lesquels font consensus dans la profession.

Enfin, pour ce qui est des perspectives d'évolution de carrière, les CTPS peuvent évoluer vers un emploi fonctionnel de direction et les PS vers le statut de CTPS ou un emploi fonctionnel de direction.

Restant à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Claude LERNOULD

¹ Cf. notamment dans les missions de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)



SNAPS - 1 Av Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

☎ 01 40 78 28 58 (60) - Fax : 01 40 78 28 59

Site : <http://snaps.unsa-education.org> - Courriel : snaps@unsa-education.org



« Merci Henri »

Après 16 années à la tête du mouvement sportif français, Henri SERANDOUR quittera, le 19 mai prochain, la présidence du CNOSEF. Le SNAPS salue l'ami et félicite le président.



Élu en 1993 à la présidence du CNOSEF à la suite de Nelson PAILLOU, Henri SERANDOUR ne briguera pas un nouveau mandat lors de la prochaine AG électorale de la plus haute instance sportive française. Celui qui fut successivement enseignant d'EPS, cadre technique de natation, puis directeur des sports de la ville de Dinard a débuté sa « carrière » d'élus en 1970 à la présidence du comité de Bretagne de natation, avant de devenir en 1976 président de la FFN, présidence qu'il ne quittera qu'en 1993 lors de son accession à la présidence du CNOSEF.

Fervent défenseur et modernisateur de la spécificité de l'organisation du sport français, basé sur le partenariat institutionnel entre l'État et le mouvement sportif, qualifiée de « 3^e voie », il a su maintenir et renforcer l'unité du sport français et le rôle fédérateur du CNOSEF.

Deux « valeurs » particulièrement utiles au moment où le sport prend place au sein des institutions européennes et que d'autre part, la crise économique mondiale n'épargne pas le champ sportif.

Henri a accepté de répondre à quelques questions du SNAPS, afin d'évoquer les évolutions passées et futures de l'organisation du sport français.

Monsieur le Président, comment synthétiseriez-vous l'évolution du sport français durant vos 16 années de présidence ?

Nous sommes passés, de manière intense et rapide, d'une organisation très spécifique dédiée à la « famille » du sport et à sa promotion, à la prise en compte de nos relations avec la société, ses valeurs et ses institutions. La considération croissante portée à nos activités par l'ensemble des composantes de la société témoigne de cette évolution.

Certes l'État, depuis la relance essentielle des années 60, les collectivités locales et des entreprises, nous témoignaient déjà cette considération en nous apportant des moyens de notre développement. Pour autant cette considération ne s'imposait pas aussi objectivement et globalement qu'aujourd'hui où le sport prend une véritable dimension sociétale.

Le CNOSEF et les composantes du mouvement sportif sont de fait de

plus en plus perçus comme des acteurs d'intérêt public. Puisqu'il est question de dimension sociétale, au-delà de la compétitivité reconvenue du sport français, je citerai pour imager cette évolution :

L'institution de la convention collective nationale du sport, du Centre national d'appui et de ressources du sport, de la Chambre arbitrale du sport, des conventions avec les Associations des Régions et des Départements de France ; la tenue de la 1^{ère} Conférence nationale du Sport, la coordination nationale « soyez sport » au bénéfice des quartiers sensibles ou encore les travaux de la commission du sport professionnel qui a beaucoup fait pour l'unité et la solidarité au sein de notre mouvement...

Quelles sont vos plus grandes satisfactions et vos plus grandes déceptions durant cette période ?

J'ai énormément apprécié le sens de l'adhésion et du respect des partenaires, véritable moteur du sport associatif ; et le goût du partage

de mes collègues membres de nos instances et des fédérations adhérentes du CNOSEF pour traiter des enjeux du sport français. C'est une très grande satisfaction, à titre personnel, d'avoir présidé un mouvement qui est toujours resté sur ces principes.

J'ai vécu l'enthousiasme et l'engagement des athlètes, de leurs équipes d'encadrement, comme l'investissement des arbitres et des juges dans les compétitions.

Certaines de mes satisfactions se rapportent à l'international, notamment au niveau de l'Union Européenne dont nous avons perçu très tôt l'intérêt qu'elle porterait au sport puisque nous avons dès l'origine coopéré avec le Bureau Allemand du sport qui est aujourd'hui devenu le Bureau des COE auprès de l'UE. Puis après l'exercice de différents mandats dans la natation, le CIO dont j'ai été membre de 2000 à 2007 m'a offert de vivre pleinement les enjeux du sport à l'échelon mondial.



Pour ce qui est des déceptions, il y en a eu bien évidemment. Je ne dirai pas la vérité en omettant de citer la déconvenue de 2005 pour la candidature de Paris aux JO de 2012. Cela fait partie du parcours. De ma pratique sportive j'ai bien sûr retenu que l'on apprenait des défaites, alors je me suis toujours calé sur les enseignements de ce qui n'avait pas abouti de manière à repartir dans le meilleur esprit possible.

La reconnaissance du rôle éducatif et social du sport par l'ensemble de nos partenaires, avec tout ce que cela implique comme nouvelles possibilités d'agir et de développer nos activités est certainement une de mes plus grandes satisfactions.

Quel regard portez-vous sur « l'état » du sport aujourd'hui, tant au plan international que national ?

L'intérêt pour le sport est grandissant, les Jeux olympiques, les grandes épreuves internationales, comme certaines de nos compétitions nationales ont un retentissement médiatique de plus en plus large et intéressent de nouveaux publics.

Depuis les JO de Los Angeles en 1984, financièrement bénéficiaires pour la 1ère fois, le sport est entré dans une ère nouvelle. Les enjeux sociaux, économiques, voire géopolitiques sont aujourd'hui à considérer pour toute organisation sportive.

Le sport n'a pas pour autant changé de nature mais ses organisations et développements ont à connaître de nouveaux modes d'approche, de gestion et de management qui ont progressivement imposé de recourir à de nouvelles connaissances,

comme à de nouveaux modes de relation entre les acteurs.

Au cours de mon parcours de dirigeant, je suis en quelque sorte passé d'une tradition orale, celle de la parole donnée, à des modes d'expression où l'écrit juridique est venu témoigner de l'intérêt du droit commun pour le sport et de



sa place dans nos modes de vie.

Les problématiques actuelles ne sont pas portées comme cela est souvent suggéré, par « l'entrée de l'argent » dans le sport. L'argent n'est qu'un moyen pour nos finalités. J'ai toujours gardé en mémoire cette phrase de Nelson Paillou qui distinguait clairement « l'argent futile de l'argent utile ».

Il est clair que le monde du sport a dû se préoccuper des conséquences économiques de son développement, mais le Sport a su rester toujours attractif malgré des questions lourdes à traiter, comme le dopage, la violence, voire la corruption.

Cette attractivité doit nous rendre encore plus vigilants sur l'unité du sport, quand divers intérêts particuliers étrangers à notre culture tentent de séparer les parties les plus lucratives par rapport au point

de vue du développement des pratiquants tout au long de leur vie.

Comment voyez-vous l'avenir du sport français? Quels sont à vos yeux les principaux enjeux (atouts et écueils) ?

Le sport français dispose de sérieux atouts: la densité de notre réseau associatif, les nombreux sports pratiqués sur le territoire et leur rayonnement à l'international, la valeur de son encadrement.

Il est confronté à de nouveaux enjeux dont celui du financement, lequel a nécessairement un impact sur son organisation et sa représentation. Le mouvement sportif et les fédérations qui le composent sont confrontés à une nouvelle donne dont la plupart des enjeux ont été abordés lors de la 1ère conférence nationale du sport que nous avons organisée avec l'ensemble de nos partenaires.

Nos principaux atouts reposent sur un formidable réseau d'associations mais également sur une culture de la formation des pratiquants comme des cadres.

Nous avons maintenant une véritable tradition dans la quête de l'excellence pour nos sportives et nos sportifs sélectionnés dans les épreuves internationales de référence. Mais nous savons aussi, avec les fédérations et les clubs, offrir le plaisir de la pratique de nos activités à toutes les populations.

Quel devrait être, à vos yeux, la place et le rôle du secrétariat d'État aux sports aujourd'hui ?

Secrétariat d'État ou Ministère chargé des sports, il reste important que l'État se préoccupe de l'in-



térêt de la pratique du sport et des activités physiques.

Le rattachement à la santé est certainement un témoignage de cette attention de l'État pour le sport, même si de mon point de vue notre domaine mérite un traitement spécifique, sachant qu'il reste au carrefour de nombreux champs ministériels.

Le SES et le MSS ont un rôle régalien à jouer au bénéfice du sport, ils doivent contribuer à la régulation de l'ensemble de nos activités dans de nombreux domaines, éducation, santé, aménagement du territoire, développement durable...

Le cadre légal et réglementaire revient à l'État mais le sport ne peut se développer sans l'engagement responsable des composantes du mouvement sportif. Nous avons à faire preuve d'initiative, mais nous devons pouvoir nous retrouver avec les pouvoirs publics sur la manière de rendre les choses possibles.

Les décisions qui se profilent dans le cadre de la RGPP (suppression des DDJS et fermeture de CREPS) mettent-elles, selon vous, en péril l'avenir de ce département ministériel ?

Il est clair que je ne suis pas favorable à la fermeture de certains Creps et que je m'inquiète de l'apparition de nouvelles directions au niveau départemental quand le terme « sport » ne figure plus dans leur appellation.

Cela dit, je comprends qu'il faille évoluer et que les fonctions remplies par les établissements du Ministère chargé des Sports, comme de ses services extérieurs soient actualisées, mais je pense que tout cela va trop vite.

Si le sport intéresse toutes les collectivités, alors que les lois de dé-

centralisation n'ont pas eu à en traiter, je crois qu'il conviendrait de rassembler toutes les parties pour traiter globalement des apports existants ou à préciser des uns et des autres, notamment sur la question des Creps.

Au début de la RGPP, j'avais fait savoir notre intérêt à participer et donc à proposer de nouvelles pistes avec un rôle accru du mouvement sportif dans le partage des responsabilités avec l'État et les collectivités territoriales. Il me semble que les pouvoirs publics doivent s'appuyer sur ce grand corps intermédiaire que constitue le mouvement sportif. Le CNOSE n'a pas l'ambition, comme cela peut se dire, de prendre le rôle de l'État; cela n'a jamais été à l'ordre du jour et n'a d'ailleurs aucun sens. À chacun son rôle.

Vous qui connaissez bien la fonction de cadre technique d'État, quelle place pensez-vous qu'ils vont occuper dans les années à venir ?

J'ai toujours considéré que la relance des années 60 avec la volonté et le support financier de l'État avait été portée par la création du corps des cadres techniques. La valeur et la qualité des actions menées par les cadres techniques nous ont d'ailleurs été largement enviées par nombre de pays.

Je suis persuadé que leur mission de service public au bénéfice des fédérations doit être maintenue, voire amplifiée car les moyens dits « humains » sont indispensables à toute entreprise humaine. Sans doute faut-il trouver des réponses aux questions administratives non réglées par « le placement auprès de... » des CTS (DTN, EN, CTN, CTR) et régler ainsi le problème, qui pour moi n'en est pas un, de



savoir à qui « appartient » le cadre technique.

Le sens de cette contribution est pour moi très clair, il s'agit de soutenir une mission d'intérêt général qui se conjugue pour partie avec celles du service public. Les Fédérations, le sport français a besoin de ses cadres; c'est un gage de l'intérêt du pays pour son sport.

Enfin, vous qui nous avez toujours ouvert votre porte, que représente pour vous le SNAPS ?

J'ai bien sûr toujours ouvert ma porte au SNAPS, cela me semble normal car ce qui est important dans notre monde du sport où tout fonctionne à partir de l'adhésion, c'est bien de pouvoir échanger et s'enrichir mutuellement d'arguments ou contre-arguments dans le souci de faire au mieux.

Il est très important dans toute activité que les personnels soient représentés et échangent sur le sens et les conditions de leurs missions. Cette attitude responsable s'illustre par une capacité à proposer qui est également importante dès lors que se posent des questions d'équité ou de distinction des mérites.

Mes liens avec Jean Boiteux qui fut secrétaire général du SNAPS ne sont de plus pas étrangers à ma connaissance de l'organisation et à mes rapports avec ses membres.



Conseil National du SNAPS 11 au 13 mai 2009 CREPS DE STRASBOURG

Fidèle à ses habitudes, le SNAPS va tenir son rassemblement dans un établissement public du ministère. C'est cette fois dans l'est, au CREPS de Strasbourg que vont se retrouver les responsables nationaux de notre syndicat.



C'est dans ce contexte d'actualité intense que le CREPS de Strasbourg accueillera le prochain conseil national du Snaps du 11 au 13 mai 2009.

Sur fond de crise, de RGPP, de fermetures de CREPS, de détricotage des DRDJS, de mouvement des personnels « à vue », de réorientation des formations, de premier concours CTPS, les effets perturbants, voire inquiétants d'une organisation nationale mise à mal commencent à entrer dans une phase plus concrète.

On peut s'en étonner, s'en plaindre, mais, sans propositions posées et réfléchies on ne peut que très difficilement essayer d'en être acteur et d'influer sur ses modifications.

Depuis des années, le SNAPS n'a cessé de prendre en compte ces évolutions et de se positionner en force de proposition auprès des décideurs de notre nation dans l'intérêt général de l'organisation du sport en France.

C'est donc encore une fois lors d'un de ses conseils nationaux qu'il aura

la tâche de réfléchir et de trouver des propositions dans ce sens.

Les points d'alarme étant nombreux et le temps dont nous disposons réduit, nos choix se sont portés sur deux thèmes en particulier :

Avec la fermeture des CREPS annoncées, le détricotage des DRDJS et la mise en place de directions départementales interministérielles, de nombreuses questions se posent quant à l'objectif de ces dernières et la place des professeurs de sport dans cette organisation globale. Ce thème de réflexion pourrait donc se résumer par : quelles missions demain pour les professeurs de sports non CTS ?

Les qualifications et formations avaient déjà fait l'objet d'un précédent congrès et nécessitent maintenant une approche plus fine au vu des positions récentes des différents acteurs de cette thématique. Il nous faut notamment nous positionner concrètement sur le domaine de l'habilitation des formations : Quelle implication des DR dans l'habilitation, le suivi et la certification des formations : une nécessaire clarification !

À cet effet, pages 15 et 16 vous trouverez deux textes qui, loin d'être des positions, ne sont que des constats visant à orienter la réflexion en amont de ce conseil national et inciter à des réactions d'acteur de notre métier.

PROGRAMME

Lundi 11 Mai :

- 14 h 00 - Accueil du Bureau national
- 14 h 30 - Réunion du Bureau national
- 18 h 00 - Accueil du Conseil national
- 19 h 30 - Repas
- 20 h 30 - Ouverture et début des travaux du CN
 - ◆ point d'actualité
 - ◆ présentation des thèmes
 - ◆ constitution des groupes de réflexion

Mardi 12 Mai :

- 9 h 00 - Suite des travaux du Conseil national
- 12 h 30 - Repas
- 14 h 00 - Suite des travaux du Conseil national
- 20 h 00 - Repas convivial

Mercredi 13 Mai :

- 9 h 00 - Fin des travaux du CN - restitution des travaux finaux
- 12 h 30 - Repas
- 14 h 00 - Départ



Thème n° 1 : Quelles missions demain pour les professeurs de sport non CTS ?

La RGPP annonçait une analyse approfondie des politiques publiques. Cette grande réflexion sur les missions de l'État devait logiquement conduire à une réorganisation des structures centrales et déconcentrées.

Aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit; la RGPP s'attaque (dans tous les sens du terme) aux structures et la question des missions n'est manifestement pas à l'ordre du jour.

Alors quelles missions demain pour les Professeurs de sport, notamment pour les CAS et les collègues affectés en établissements ?

En effet, si les missions de CTS sont clairement définies dans le décret 2005-1718 et si elles ne sont pas directement remises en cause dans le cadre de la RGPP il n'en va pas de même pour celles qu'exercent les professeurs de sport non CTS...

L'instruction n° 93-063 JS définit trois domaines d'intervention pour les PTP :

☞ **La Formation :** Le désengagement de l'État s'amplifie dans ce domaine et compromet sérieusement, pour beaucoup d'entre nous, l'exercice de missions liées à la formation qui constituent une part importante de notre « cœur de métier »...

☞ **Le conseil, l'expertise et le développement :** Les conseillers ne sont pas les payeurs ! Ce proverbe n'a jamais été autant d'actualité dans notre admi-

nistration qui voit fondre ses crédits comme neige au soleil. Quelle place aurons-nous demain dans un paysage institutionnel qui voit les collectifs se structurer et développer leur propre expertise ? Avec la disparition des DDJS et l'affectation de professeurs dans de grands services préfectoraux indifférenciés, c'est ce qui reste des missions de terrain qui est aujourd'hui très clairement menacé. L'affectation départementale devrait se traduire demain par des missions de contrôle qui relèvent pourtant de la catégorie B ou de la gestion bureaucratique de dossiers dont nul ne peut garantir le lien avec le sport...

☞ **L'expérimentation et la recherche :** sans connexion directe avec le terrain dans le domaine de la pédagogie, de la formation, de l'entraînement ou du développement, l'expérimentation et la

recherche risquent de rejoindre très vite le cimetière des bonnes idées.

Quelles perspectives, quelles solutions ? :

Il est clair qu'il faut être vigilant dès aujourd'hui, pour que nous ne soyons pas condamnés demain à des missions d'attaché de Préfecture ou de contrôleur.

De nouvelles missions sont sûrement à inventer ou à développer (ex : formation continue des professionnels). Peut-être faut-il revendiquer de généraliser la position de CTS et d'exercer préférentiellement nos missions techniques et pédagogiques auprès des groupements sportifs, là où elles seraient le plus utiles... ?

Antoine Le Bellec





Thème n° 2 : Implication des DR dans l'habilitation, le suivi et la certification des formations

De l'agrément du BE à l'habilitation du BP

Auparavant, pour les formations BE, le directeur régional délivrait un simple « agrément » à l'organisme qu'il estimait capable de conduire la formation considérée et l'administration conservait l'exclusivité de la mise en œuvre des opérations d'évaluation et de validation. Les contenus de formation et les modalités de validation étaient définis par les textes, cela laissait peu de latitude aux organismes de formation privés et les formations mises en œuvre par les CREPS étaient automatiquement agréées.

Avec les BPJEPS, mais aussi les DE et DES, il en va désormais tout autrement puisque les contenus de formation ne sont pas formatés, les processus de validation ne sont dans la plupart des cas pas déterminés et seuls les objectifs terminaux déclinés en compétences sont fixés réglementairement. C'est dans ce contexte qu'a été décidée la mise en place d'une « habilitation » des organismes chargés de concevoir et mettre en œuvre l'action de formation, mais aussi de conduire l'évaluation et de valider les unités de compétences.

Si la différence sémantique entre agréer et habilitier reste selon les sources objet de discussion, c'est essentiellement l'objet de la procédure qui nous intéresse ici. En effet, si le but de l'habilitation actuelle consiste à tendre vers l'homogénéité des

compétences attendues pour le diplôme, elle offre paradoxalement une plus grande liberté aux organismes de formation, publics mais aussi privés⁽¹⁾. Ceux-ci se voient confier le plus clair de l'évaluation et de la validation de formations dont ils assument déjà le recrutement, la conception et la mise en œuvre...

Les enjeux liés à l'habilitation des formations prennent dans ce contexte, une importance déterminante pour le contrôle de l'État sur les diplômes qu'il délivre et par lesquels il doit garantir au plan pédagogique, la sécurité du pratiquant. Pour ce faire, il est nécessaire de contrôler a priori via l'habilitation, la pertinence des contenus, des démarches pédagogiques, des procédures d'évaluation et de validation proposées par les organismes de formation.

Outre la nécessaire reconnaissance de l'aptitude à mettre en œuvre l'action de formation, l'habilitation devrait prendre en compte des considérations d'employabilité. Différents conflits de légitimité et la considération due aux financeurs ont conduit aujourd'hui à relativiser sérieusement cet aspect des choses...

Comment évolueront ces questions dans les futures DRJSCS ?

Dans les DRDJS l'habilitation est conduite par du personnel technique et pédagogique de

1 - Associatifs ou commerciaux

catégorie A et la « prestation » peut-être aujourd'hui très variable d'une direction régionale à l'autre.

Certaines DR font un travail d'accompagnement à la fois technique et pédagogique approfondi qui va au-delà de la simple étude de dossier pour s'étendre à la négociation sur les démarches pédagogiques, les modalités d'évaluation et se prolonger dans l'animation du jury final. Une fois l'habilitation accordée, elles assurent un suivi pour s'assurer de la mise en œuvre des modalités présentées dans le dossier d'habilitation.

D'autres DR se contentent de contrôler que le projet de formation présenté correspond bien aux attentes liées à l'instruction du dossier...

Dans les DRASS, l'habilitation des organismes de formation est abordée essentiellement sur le plan administratif par du personnel de catégorie B qui s'assure que la formation mise en place par l'organisme répond bien au cahier des charges (qualification des intervenants, nombre d'heures,...).

Comment nous, professeurs de sport, voyons-nous dans le cadre de la réorganisation de directions régionales composites, l'évolution de ces questions de formation qui sont constitutives de notre cœur de métier ?

Daniel Gaime

1er concours de CTPS :

Le corps de CTPS créé en 2004 grâce à la volonté, voire l'opiniâtreté du SNAPS, accueille ses premiers lauréats du concours.

La voie est maintenant ouverte pour une première liste d'aptitude en 2009.

Le SNAPS félicite les reçus, tout en restant prudent sur le déroulement de ce premier concours « interne », qui suscite quelques interrogations...

Le compte n'y est pas !

Après une constitution initiale par intégrations directes (quatre promotions successives de 2004 à 2007 arrêtées par Jean-François LAMOUR ministre chargé des sports sur la période), le corps des CTPS sport va accueillir début 2009 les 20 premiers lauréats du concours interne (session 2008).

Malgré ce recrutement, la surface de ce corps est déjà en diminution. En effet, après les 272 intégrations directes, les 20 lauréats du 1er concours interne 2008, ne permettront pas, non seulement de maintenir un effectif de 272 CTPS sport, mais même de rester au-dessus de 250.

Le SNAPS attend la mise en place de la liste d'aptitude et revendique un 2^{ème} concours en 2009.

Afin d'atteindre rapidement un effectif de 600 CTPS sport, représentant approximativement 20 % des PTP sport, nombre qui faisait l'objet d'un consensus entre l'administration et les représentants des personnels lors de la création de ce corps, le SNAPS revendique pour 2009 :

- ☞ le recrutement au 01/09/09 de 10 CTPS par liste d'aptitude (statutairement 50 % des CTPS recrutés par les concours de l'année précédente);
- ☞ la mise en place d'un concours interne 2009 qui se déroulerait au 4^e trimestre de cette année.

Un jury contesté...

Le choix d'associer un expert (en général un CTPS) et un chef de service au sein des doublettes de correction de l'admissibilité ne semble pas en concordance avec la définition du métier :

« Cadre supérieur du ministère en charge de la jeunesse et des sports exerçant, à partir d'un domaine d'activités ou d'un champ disciplinaire, des fonctions d'expertise technique et pédagogique, de coordination et de recherche, de formation, d'ingénierie, de conception et d'évaluation de la mise en œuvre de politiques publiques dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative ou le domaine du sport » (arrêté du 01/08/08 relatif aux modalités du concours).

Le SNAPS avait dès les premières rumeurs de constitution du jury

d'admissibilité interpellé l'administration et le cabinet de B Laporte sur :

- ☞ l'incongruité que constituait la nomination d'un IG retraité comme président de jury, alors que certains IG en activité peuvent se prévaloir d'une expertise professionnelle incontestable en tant que PTP sport;
- ☞ la volonté de l'administration d'intégrer au sein du jury d'admissibilité des chefs de service ayant préalablement étudié en détail les dossiers RAEP⁽¹⁾ « non anonymés » des candidats placés sous leur autorité. Situation, que le SNAPS juge incompatible avec le respect de l'anonymat auquel le jury d'admissibilité est soumis.

Ces deux interrogations, restées sans réponse de la part de l'administration, et l'émoi de bon nombre de collègues, qui remettent en cause la compétence du jury d'admissibilité en matière d'expertise, ont incité le SNAPS à rédiger un Flash/Infos sur le sujet (n° 09-08 du 19/02/09, disponible sur le site du SNAPS).

¹- Ils devaient attester l'authenticité du dossier, y compris les deux activités décrites.



À défaut de réponse dans le cadre du dialogue social, la justice aura à se prononcer sur le respect de l'anonymat de la part du jury d'admissibilité puisque certains de nos collègues ont semble-t-il déposé un recours devant le Conseil d'État... affaire à suivre.

Une évaluation de l'expertise sportive au travers d'un dossier RAEP à « re » discuter...

Les interpellations dont le SNAPS a fait l'objet de la part de nombreux collègues semblent conforter nos interrogations sur deux points, bien qu'il faille rester prudent, notamment jusqu'à la parution du rapport du président du jury.

La première des interrogations porte sur l'évaluation de l'expertise sportive des candidats (logique du corps de CTPS « sport » affirmée dans le décret du corps et l'arrêté relatif au concours interne). Un glissement vers les notions de « responsabilité » et de « transversalité » semble s'être « pernicieusement » opéré, sans doute en raison de la culture personnelle de certains membres du jury n'ayant pas d'expertise sportive à faire valoir.

La seconde concerne les modalités d'évaluation d'un dossier RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) « anonyme » dans le cadre d'un concours interne.

Face à la nouveauté, il semble que le jury n'a pas suffisamment privilégié le « fond » du dossier RAEP, préférant une évaluation classique centrée sur les deux activités dé-

crites. Il est vrai qu'une majorité des membres du jury avait été choisie pour leur compétence en matière de VAE.

Effectivement, au regard des notes et des dossiers RAEP que certains candidats nous ont adressés, on peut effectivement se demander si ces dossiers n'ont pas été évalués et notés comme des « copies » d'une épreuve écrite de concours externe.

Pourtant, le principe de la RAEP consiste sans ambiguïté à évaluer l'expérience professionnelle du candidat au travers de son « parcours » (les activités décrites n'étant que des annexes au dossier).

C'est pourquoi, dans le cadre du concours interne de CTPS, la méthodologie d'analyse des missions passées ou actuelles, référencées dans le dossier RAEP, ne doit être qu'un moyen pour attester d'une expertise sportive. La réalité et le niveau de cette expertise, ainsi que sa corrélation avec le référentiel « métier » du corps doivent rester les critères discriminants.

S'il était avéré que la « forme »⁽²⁾ du dossier et la qualité de description des deux activités aient été prépondérantes dans la notation par rapport à l'attestation d'une expertise sportive exprimée tout au long d'une carrière... le jury aurait manifestement dévoyé la notion de RAEP.

Les commissaires paritaires
CTPS du SNAPS

²- En plus, rien ne garantit que le dossier ait été rédigé par le candidat lui-même (d'autant plus difficile à débattre du fait que les dossiers sont anonymes).

CONCOURS CTPS 2008 SPORT

Admis par ordre de mérite

Liste principale :

M Christophe MUNIESA
Mlle Brigitte DEYDIER
Mme Pascale SONCOURT
M Luc MARCHAL
M Sylvain NOUET
M Fabrice BROCHARD
Mlle Géraldine ZIMMERMANN
M Hervé LAMY
M Alexis MALLON
M Jean-Michel BESSON
Mlle Nicole ABAR
M Thierry OLIVE
M Albin SIRVEN
M Michel LAFON
M Jérôme DAVAL
Mme Corinne NAVARRO
M Gérard SANTORO
Mme Christine CARRE
M Patrick BEESLEY
M François RONGEOT

Liste complémentaire :

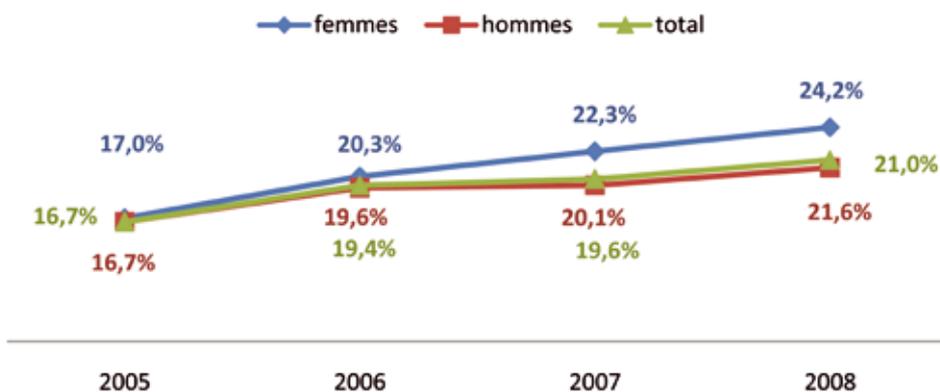
M Christophe MARTINEZ
Mme Véronique COTTEAUX
M Michael ALOŠIĆ
Mme Martine CORNILLON
M Xavier SENDRA
M Pierre PHILIP
Mme Annie VALENCOT
M Philippe DELHAYE
M Jean-Marc BERTRAND
M Alex CORNU
M Christian FRETTE
M Bertrand DUMORTIER
M Patrick RINGARD
M Jean-Pierre HEUZARD
M Serge FULCRAND
Mme Claude GARAPON BAR



Le SNAPS en 2008

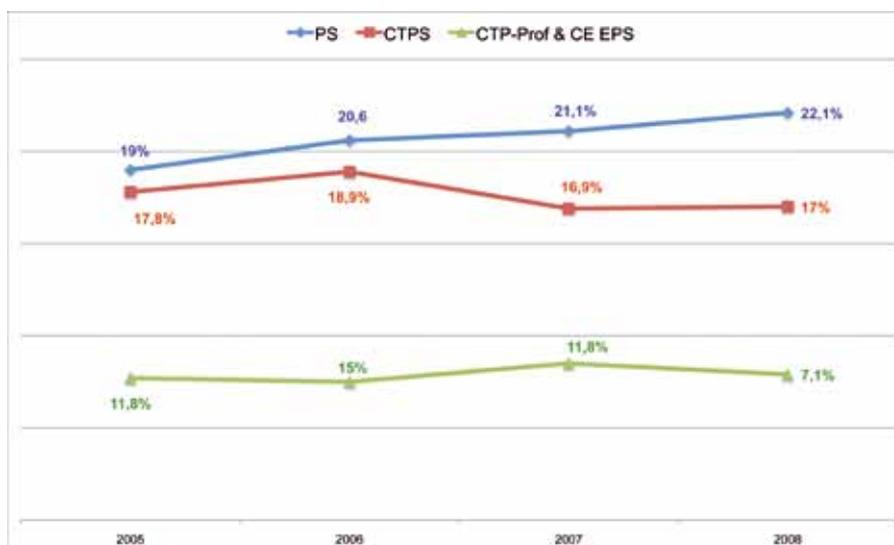
Depuis quatre ans, nous suivons l'évolution de notre représentativité au sein de notre champ d'action. Nous sommes heureux de constater que d'année en année, nous sommes toujours plus nombreux, ce qui tend à prouver que nos mandats, nos prises de position, notre action au quotidien auprès de nombreux collègues sont appréciés par la « profession » et expliquent les résultats que nous obtenons lors des élections professionnelles (plus de 80 % des votes en notre faveur). Sans entrer dans une analyse plus profonde des raisons de notre succès et au moment où d'importantes transformations risquent de modifier en profondeur le paysage sportif français, il est intéressant de savoir qui constitue LE syndicat des cadres techniques et pédagogiques « sport ».

1) Pourcentage de syndiqué(e)s par rapport au nombre de collègues actifs



L'augmentation constante des syndiqués se constate aussi bien chez les femmes que chez les hommes

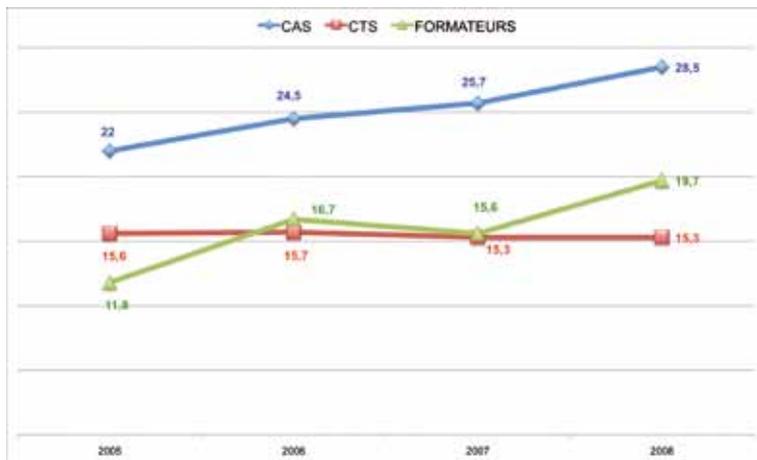
2) Pourcentage de collègues syndiqué(e)s par rapport au statut :



C'est chez les profs de sports que nous constatons une augmentation sensible de syndiqués.

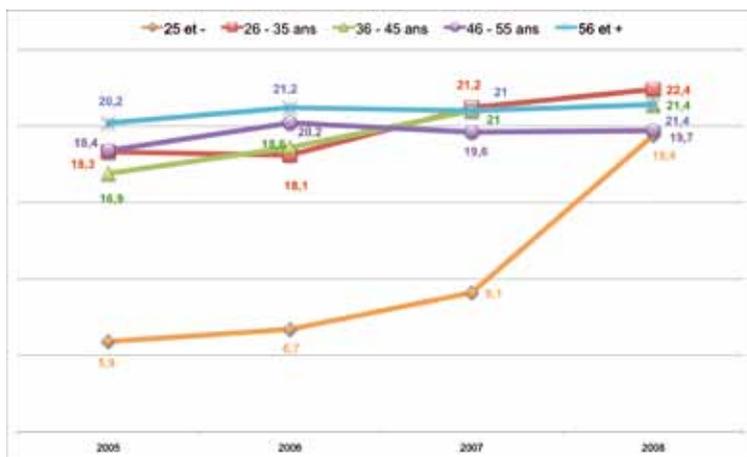


3) Pourcentage de collègues syndiqué(e)s par rapport aux fonctions exercées :



Évidemment, dans le contexte actuel, ce sont les CAS et les formateurs en établissements qui nous rejoignent en nombre. Les CTS se sentent moins menacés : ont-ils raison ?

4) Pourcentage de collègues syndiqué(e)s par rapport à leur âge :

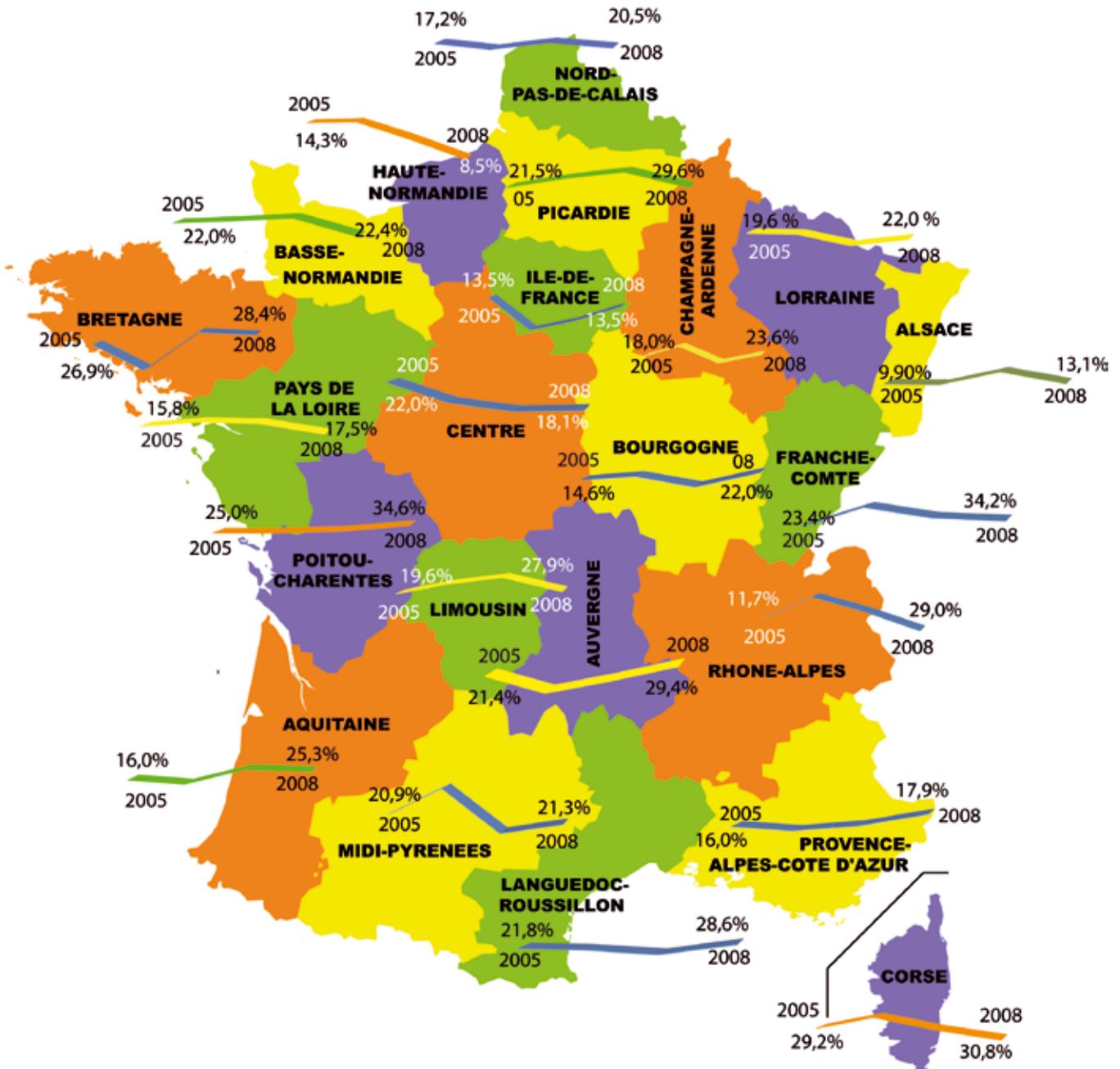


Si le taux de syndiqués reste stable chez les plus anciens, les jeunes – et en particulier les plus jeunes – nous rejoignent. Ils sentent bien que nous défendons leurs missions aujourd'hui, leur existence demain.

5) Evolution du pourcentage de syndiqué(e)s 2005 - 2006 - 2007 - 2008 :

	2005	2006	2007	2008
Alsace	9,90%	10,80%	14,50%	13,10%
Aquitaine	16,00%	16,30%	24,30%	25,30%
Auvergne	21,40%	18,80%	23,90%	29,40%
B. Normandie	22,00%	24,60%	27,60%	22,40%
Bourgogne	14,60%	17,60%	15,70%	22,00%
Bretagne	26,90%	25,40%	28,30%	28,40%
Centre	22,00%	17,00%	16,00%	18,10%
Champagne A.	18,00%	25,00%	17,90%	23,60%
Côte d'Azur	17,90%	18,30%	22,10%	28,30%
Corse	29,20%	37,50%	33,30%	30,80%
Franche Comté	23,40%	35,50%	32,90%	34,20%
Guadeloupe	38,70%	43,30%	31,30%	29,00%
Guyanne	55,60%	44,40%	45,50%	55,60%
H. Normandie	14,30%	15,40%	12,20%	8,50%

	2005	2006	2007	2008
Ile de France	13,50%	12,10%	12,70%	13,50%
Languedoc	21,80%	23,10%	23,50%	28,60%
Limousin	19,60%	27,10%	32,60%	27,90%
Lorraine	19,60%	20,70%	18,00%	22,00%
Martinique	36,00%	36,00%	36,40%	42,10%
Midi Pyrénées	20,90%	23,10%	20,30%	21,30%
Nord Pas de C.	17,20%	16,70%	20,70%	20,50%
Pays de Loire	15,80%	18,20%	19,00%	17,50%
Picardie	21,50%	29,00%	35,10%	29,60%
Poitou Charente	25,00%	27,10%	30,10%	34,60%
Provence	16,00%	14,80%	17,20%	17,90%
Réunion	22,50%	38,20%	31,60%	22,90%
Rhone alpes	11,70%	13,90%	13,20%	29,00%
TOM	27,80%	26,70%	23,80%	16,70%



Conclusion:

Avec plus de 700 syndiqués, le SNAPS peut considérer qu'il est LE syndicat représentatif de sa corporation. Il grandit d'année en année, augmentant ses effectifs alors que les collègues sont de moins en moins nombreux (- 200 sur les 4 dernières années).

Que ce soient les femmes ou les jeunes, les formateurs dans les établissements ou les conseillers dans les services déconcentrés, le taux de syndicalisation frôle ou dépasse les 20 %. Seuls les CTPS (quand on observe les statuts) ou les CTS (quand on observe les fonctions) semblent moins conscients du rôle que nous jouons dans la défense des corps et des missions.

Cette représentativité est aussi une responsabilité; c'est pourquoi nous avons privilégié depuis longtemps le dialogue et la négociation au plus près plutôt que les grandes déclarations d'intention et les mots d'ordre irréalistes. Cela ne nous empêche pas de décliner au quotidien la formule chère à l'UNSA – Éducation :

« Savoir s'opposer, vouloir proposer! »

Gérard Letessier



Index thématique

Les paroles s'envolent, les écrits restent; il est bon de temps à autre de revoir gravé sur le papier ce qui a été exprimé en son temps ou peut-être trop en avance et que certains se plaisent à reprendre à leur compte. Ah ! mémoire quand tu t'oublies...

Architecture des corps, Professorat supérieur, Ingénieur de Sport

- ◆ Propositions de modification du décret n° 85-720, SNAPS Infos 77 par collectif de rédaction pages 17 - 20
- ◆ Concours CTPS, SNAPS Infos 76 par Jean-Paul Krumbholz page 05
- ◆ Motion sur le statut des professeurs de sport, SNAPS Infos 75 par collectif de rédaction page 20
- ◆ Concours interne CTPS, SNAPS Infos 74 par J.F. Talon et J.P. Krumbholtz pages 24 - 25
- ◆ Le concours externe CTPS sport, SNAPS Infos 68 page 18 Roland Genest et Christophe Debove
- ◆ La première promotion de CTPS hors classe, SNAPS Infos 66 page 29 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ Conseil national de Reims Atelier CTPS; SNAPS Infos 65 page 04 par Ludovic Martel, Jean-François Talon
- ◆ Promo D. Stolzenberg CTPS, SNAPS Infos 65 page 12 à 14 par Claude Lernould
- ◆ Positionnement des CTPS, SNAPS Infos 63 page 16 par Jean-Paul Krumbholz

- ◆ CTPS, missions, concours, formation, SNAPS Infos 62 page 12 à 13 par collectif de rédaction
- ◆ Constitution du Corps Supérieur, SNAPS Infos 62 page 18 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ Dossier CTPS, analyse, SNAPS Infos 62 page 19 à 20 par Claude Lernould

- Infos 65 page 06 par Gérard Letessier
- ◆ L'Europe et nos métiers, SNAPS Infos 64 page 20 par Gérard Letessier
- ◆ L'Europe et nos métiers, SNAPS Infos 63 page 18 par Gérard Letessier

Formation

- ◆ Le rapport Bertsch, les positions du CNOSE, SNAPS Infos 75 par collectif de rédaction pages 05 - 06
- ◆ Motion pour les formations de demain, SNAPS Infos 75 par collectif de rédaction page 21
- ◆ Évolution des formations qualifiantes et des diplômes, SNAPS Infos 73 par D. Gaime pages 08 - 10
- ◆ Réforme des qualifications SNAPS Infos 71 pages 06 - 07 Vincent Lavallez
- ◆ BJEPS où allons-nous? SNAPS Infos 63 page 23 par Claude Lernould et Daniel Gaime
- ◆ Individualisation des parcours de formation, SNAPS Infos 63 page 27 par Alain Jehanne
- ◆ BJEPS: où en sommes-nous? SNAPS Infos 61 page 21 par Roland Genest



Europe

- ◆ Le livre blanc du sport en Europe, SNAPS Infos 72 par G. Letessier page 04
- ◆ Le modèle français dans la construction européenne SNAPS Infos 68 page 17 Gérard Letessier
- ◆ Thème n° 3: quel modèle européen d'organisation des institutions sportives? SNAPS Infos 66 page 07 par Gérard Letessier
- ◆ Conseil National de Reims. L'Europe et nos métiers, SNAPS



Formation continue

- ◆ Une proposition mal inspirée pour la formation initiale, SNAPS Infos 77 par A. Jehanne pages 27 - 28
- ◆ La nouvelle formation continue, SNAPS Infos 73 par A. Jehanne pages 19 - 20
- ◆ La formation professionnelle tout au long de la vie... SNAPS Infos 70 pages 25 - 26 Alain Jehanne
- ◆ La reconversion des sportifs de haut niveau SNAPS Infos 70 pages 19 - 20 Gérard Letessier
- ◆ Formation professionnelle SNAPS Infos 68 page 21 par Alain Jehanne
- ◆ Formation continue, SNAPS Infos 67 page 26 à 27 par Alain Jehanne
- ◆ Formation à l'initiative de l'agent, SNAPS Infos 63 page 14 par Claude Lernould

Le métier de Professeur de Sport/concours

- ◆ Les visiteurs, SNAPS Infos 77 par C. Lernould pages 22 - 23
- ◆ Élaborer ses missions, SNAPS Infos 76 par C. Lernould pages 13 - 14
- ◆ Insertion par le sport, SNAPS Infos 75 par L. Martel pages 07 - 10
- ◆ Techniques du télétravail et travail nomade, SNAPS Infos 74 par C. Lernould et A. Jehanne pages 22 - 23.
- ◆ Où allons-nous.? SNAPS Infos 72 page 10
- ◆ Professeur de sport, un métier porteur de sens, SNAPS Infos 72 par C. Lernould pages 11.-12.



- ◆ Motion « nos missions » SNAPS Infos 69 page 29 Collectif de rédaction
- ◆ Motion « concours externe CTPS » SNAPS Infos 69 page 30 Collectif de rédaction
- ◆ Élaboration de la lettre de mission des CTS SNAPS Infos 69 page 03 Claude Lernould
- ◆ Instruction CTS. SNAPS Infos 68 pages 03 – 04 Claude Lernould
- ◆ Instruction CTS: Le projet SNAPS, SNAPS Infos 67 page 03 par collectif de rédaction
- ◆ Ce n'est pas nous qui le disons, SNAPS Infos 66 page 19 par Gérard Letessier.
- ◆ Décret relatif à l'exercice des missions de CTS, SNAPS Infos 66 page 24 à 26 par Jean-Paul Krumbholz.
- ◆ Le décret CTS adopté, SNAPS Infos 65 page 19 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ Le dossier CTS conditionne l'avenir du dialogue social au sein du MJSVA! SNAPS Infos 64 page 07 à 10 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ Repères méthodologiques pour le contrat d'objectifs, SNAPS Infos 64 page 11 à 12 par Claude Lernould.
- ◆ Travaux du Conseil national de Nantes, SNAPS Infos 64 page 13 à 17 par collectif de rédaction.
- ◆ Coup de gueule – Comment concilier un plan d'action... SNAPS Infos 63 page 08 par Daniel Dubois
- ◆ La loi ne s'use que si l'on ne s'en sert pas, SNAPS Infos 62 page 10 à 11 par collectif de rédaction.
- ◆ Dossier CTS, SNAPS Infos 62 page 22 à 29 par Jean-Paul Krumbholz

Loi sur le Sport Encadrement des APS

- ◆ Encadrement des APS (niv. III et II) SNAPS Infos 68 pages 13 – 14 Gérard Letessier
- ◆ Encadrement des APS, SNAPS Infos 67 page 04 à 05 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ Quelles garanties institutionnelles pour permettre d'inscrire le sport dans une société éducative? SNAPS Infos 66 page 05 par collectif de rédaction
- ◆ Quelles évolutions de l'organisation nationale des activi-



tés sportives? SNAPS Infos 66 page 06 par Claude Lernould

- ◆ Plan de développement du sport, SNAPS Infos 65 page 18 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ Chantiers réglementaires, SNAPS Infos 65 page 21 à 23 par Claude Lernould
- ◆ Après l'échec de la candidature de « Paris 2012 » Quel avenir pour le sport français! SNAPS Infos 64 page 03 à 06 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ Dossier encadrement des APS, SNAPS Infos 62 page 14 à 17 par Jean-Paul Krumbholz

Réforme de l'État Modernisation du Service Public et du Ministère

- ◆ Première conférence nationale du sport, SNAPS Infos 77 par G. Letessier page 11
- ◆ Budget 2009 : des paroles aux actes, c'est le grand écart, SNAPS Infos 77 par G. Letessier pages 12 - 14
- ◆ Une organisation au service de l'efficacité professionnelle, SNAPS Infos 77 par collectif de rédaction page 16.
- ◆ JO: et maintenant..., SNAPS Infos 76 par G. Letessier page 06
- ◆ Trop? Chers fonctionnaires par S. Passard pages 24 - 26
- ◆ RGPP par, SNAPS Infos 76 G.Letessier et C. Lernould pages 03 - 04
- ◆ Le point sur l'actualité de la RGPP, SNAPS Infos 75 par C. Lernould pages 03 - 04.
- ◆ De l'avenir des CREPS..., SNAPS Infos 75 par collectif de rédaction page 22

- ◆ Le dialogue social nouveau est arrivé, SNAPS Infos 74 par C. Lernould pages 03 - 05
- ◆ Le TGV de la RPPG a des ratées, SNAPS Infos 74 par G. Letessier pages 06 - 07.
- ◆ Le projet de loi de finances 2008, SNAPS Infos 73 par C. Lernould et G. Letessier pages 04 -05.
- ◆ La Réduction Générale de la Puissance Publique? SNAPS Infos 73 par G. Letessier pages 06 - 07
- ◆ Travailler plus... certes, mais pour quoi faire? SNAPS Infos 73 par C. Lernould pages 21 - 22
- ◆ Quel avenir pour la fonction publique? SNAPS Infos 73 par G. Letessier pages 23 - 24
- ◆ Le recrutement, l'administra-



- tion aveugle et sourd, SNAPS Infos 73 par G. Letessier pages 25 - 26.
- ◆ Tous ces termes barbares.!, SNAPS Infos 72 pages 05.-.06
- ◆ RGPP: où en sommes-nous? SNAPS Infos 77 par C. Lernould pages 03 - 07
- ◆ Peur sur les CREPS, SNAPS Infos 77 par S. Passard pages 08 - 09

- ◆ Men sana corpore sano? SNAPS Infos 71 pages 08 - 10 Gérard Letessier
- ◆ Pourquoi s'entêter à jouer aux ponts? SNAPS Infos 71 pages 11 - 12 Claude Lernould
- ◆ Le nouveau contexte politique SNAPS Infos 71 pages 03 - 05 Gérard Letessier
- ◆ Repères pour orienter la réflexion SNAPS Infos 70 pages 17 - 18 Gérard Letessier
- ◆ Quand réforme de l'État RIME avec avenir... SNAPS Infos 70 pages 21 - 22 Claude Lernould
- ◆ Grande braderie SNAPS Infos 70 page 08 Claude Lernould
- ◆ Sport et politique: c'est le moment SNAPS Infos 70 pages 09 - 11 Claude Lernould et Gérard Letessier
- ◆ Les propositions des candidats aux présidentielles SNAPS Infos 70 pages 12 - 14
- ◆ La LOLE, toute la LOLE, rien que la LOLF SNAPS Infos 69 page 06 Gérard Letessier.
- ◆ Quelle(s) modalité(s) de mise en œuvre de nos missions dans le cadre de la LOLF? SNAPS Infos 68 page 16
- ◆ Le CNOSF se positionne SNAPS Infos 68 pages 07 - 08 Gérard Letessier
- ◆ La LOLF a bon dos SNAPS Infos 68 pages 05 - 06 Gérard Letessier
- ◆ Réforme de l'État, SNAPS Infos 64 page 19 par collectif de rédaction
- ◆ Le rebond post « Paris 2012 » très amorti SNAPS Infos 65 page 17 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ La journée de solidarité 2006 et le CNDS, SNAPS Infos 65



page 20 par Jean-Paul Krumbholz.

- ◆ Jean-François Lamour a franchi le Rubicon, SNAPS Infos 63 page 03 par collectif de rédaction
- ◆ Le CREPS de Montry condamné, SNAPS Infos 63 page 04 par collectif de rédaction
- ◆ Le « coup de Jarnac » de Jean-François Lamour, SNAPS Infos 63 page 05 par collectif de rédaction.
- ◆ Faute avouée n'est pas pardonnée, SNAPS Infos 63 page 06 par collectif de rédaction
- ◆ Le démantèlement du MJSVA confirmé, SNAPS Infos 63 page 07 par collectif de rédaction
- ◆ Réforme de l'État, SNAPS Infos 63 page 17 par Claude Lerno



Utile - Vie pratique - Actualités

- ◆ Les positions administratives du fonctionnaire, SNAPS Infos 76 par S. Passard pages 15 - 17
- ◆ Les secrets du bulletin de paye, SNAPS Infos 76 par S. Passard pages 18 - 19
- ◆ La carrière de professeur de sport, SNAPS Infos 76 par S. Passard pages 20 - 22
- ◆ Valider vos services antérieurs, SNAPS Infos 76 par S. Passard page 23
- ◆ Techniques du télétravail et travail nomade, SNAPS Infos 74 par C. Lerno et A. Jehanne pages 22 - 23.
- ◆ La carrière du professeur de sport, SNAPS Infos 72 par S. Passard et M. Chapuis pages 20.-22.

- ◆ Nos revendications pour l'année de stage, SNAPS Infos 72 page 22
- ◆ Valider vos services antérieurs, SNAPS Infos 72 par S. Passard page 23
- ◆ Les positions administratives du fonctionnaire, SNAPS Infos 72 pages 15.-17
- ◆ Les secrets du bulletin de paye, SNAPS Infos 72 par S. Passard pages 18.-19
- ◆ SIRHANO, SNAPS Infos 68 pages 09 – 12 Daniel Gaime
- ◆ Être fonctionnaire hors de France, SNAPS Infos 67 page 25 par Daniel Dubois
- ◆ Dossier: changer d'affectation pour les départements et Territoires d'Outre-mer, SNAPS Infos 66 page 22 à 23 par Daniel Dubois
- ◆ VAE - VAP - Validation des acquis de l'expérience, SNAPS Infos 66 page 16 à 17 par Alain Jehanne.

Vie syndicale

- ◆ L'enquête vérité sur notre fiche de paie, SNAPS Infos 74 par S. Passard pages 08 - 10.
- ◆ Rencontre avec Bernard Laporte, SNAPS Infos 73 par G. Letessier page 03
- ◆ Communiqué des organisations syndicales de la fonction publique, SNAPS Infos 72 page 3

- ◆ Cahier spécial sortants édité Avec Le SNAPS pour promouvoir et défendre le service public des APS!, SNAPS Infos 72 par C. Lerno page 07.
- ◆ Qui sommes-nous.? SNAPS Infos 72 page 08
- ◆ Notre famille, SNAPS Infos 72 page 09
- ◆ Le Bureau national du SNAPS.? SNAPS Infos 72 page 24
- ◆ Nos publications, SNAPS Infos 72 page 25
- ◆ Vous et le syndicalisme, SNAPS Infos 72 page 26
- ◆ Dossier Conseil national SNAPS Infos 71 pages 12 - 20
- ◆ Dossier Conseil National SNAPS Infos 70 pages 15 - 18
- ◆ Élections aux CTP SNAPS Infos 70 pages 03 - 04 Gérard Letessier
- ◆ Notre représentativité UNSA Éducation SNAPS Infos 70 pages 05 - 06
- ◆ Conseil national d'Ajaccio SNAPS Infos 69 pages 27 – 28 Claude Lerno
- ◆ Index thématique SNAPS Infos 68 pages 22 - 23
- ◆ Congrès National bilan, SNAPS Infos 67 page 09 à 12 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ Les motions du congrès, SNAPS Infos 67 page 22 par collectif de rédaction
- ◆ À propos des CAP, SNAPS Infos 67 page 28 par Joël Colchen
- ◆ Rapport d'activités 2004-2006, SNAPS Infos 66 page 08 à 11 par Jean-Paul Krumbholz
- ◆ À propos de la CAP des professeurs de sport, SNAPS Infos 66 page 27 à 28 par collectif de rédaction.



A Propos des CAP...

Trois commissions paritaires se sont tenues depuis notre dernière édition, respectivement les 18 décembre 2008, 27 janvier et 11 février derniers.

La première des trois faisait directement suite au CTPM du 16 décembre, lequel a connu un mouvement de protestation historique par son ampleur devant le siège du Secrétariat d'État.

Un ciel de plomb... ou quand intention devient... obligation :

L'annonce de la « restructuration » du réseau des établissements qui entraînerait la fermeture inévitable d'une dizaine de CREPS a, bien évidemment, été au centre des échanges.

Sur ce point c'est un front commun qui a déclaré d'emblée sa totale stupeur quant au démantèlement d'un réseau de formation d'éducateurs et de dirigeants ayant depuis toujours largement fait ses preuves. Pour le moins, et on le croit volontiers de la part de ses opérateurs, l'administration a promis que le maximum serait fait pour favoriser le mouvement des agents concernés par ces fermetures (le chiffre de 200 agents est avancé dont une trentaine de PS dès cette année et nombre de contractuels).

De plus, le flou total entourant la recomposition des services en liaison avec la RGPP laisse prévoir de grandes difficultés quant au mouvement 2009.

Ceci explique, en cascade, la décision prise dans la foulée par l'administration de supprimer la 1ère phase du mouvement 2009 (« dite

d'intention de mutation ») et l'annonce plus tardive du non-recrutement au concours de recrutement de CAS en externe.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, alors que l'administration en termine avec son traditionnel « dialogue de gestion » avec les services extérieurs et les établissements, nous avons d'ores et déjà la certitude que 2009 sera une année noire pour le mouvement, puisque, pour certains, il y aura bel et bien obligation de changer d'affectation.

Les promesses relatives au soin tout particulier apporté par l'administration pour traiter du mieux les personnels issus des établissements ne pourra pas, en effet, se faire sans télescoper frontalement les intentions de collègues désireux

d'éviter les dégâts causés à nos missions dans le cadre de la RGPP, sans compter, bien sûr toutes celles et ceux qui aspireraient à une mobilité, voire un retour de détachement, de disponibilité ou de congé.

Quelques rares éclaircies...

C'est, dans ce contexte avec un mérite certain, que la commission administrative paritaire des professeurs de sport s'est attachée à réviser son règlement intérieur. Nous aurons été bien sûr très attentifs, lors de toilettage, à ses prérogatives en matière de missions de PTP et avons particulièrement insisté pour qu'elle soit obligatoirement consultée dès qu'entrent en jeu des fermetures ou transferts de postes, ainsi que l'accompagnement de tous les collègues susceptibles de





voir changer un des aspects essentiels de leur environnement (affectation, missions, rattachement, domiciliation).

L'administration nous a par ailleurs informé qu'une demande officielle avait enfin été faite auprès du ministère de la Fonction Publique pour traiter du cas des agents de catégories B ou C qui exercent, pour certains depuis de longues années, des missions de PS.

Il lui a été répondu favorablement sur la faisabilité d'un examen professionnel, basé selon les critères propres à la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP), avec une vigilance particulière sur l'expertise nécessaire au passage direct de catégorie C en catégorie A.

Sur ce plan, le chantier reste donc ouvert pour le SNAPS qui ne manquera pas de participer au groupe de travail promis en 2009, destiné à revaloriser les entretiens professionnels et la nécessaire révision des critères et procédés d'évaluation ou de notation.

Nous aurons noté avec plaisir que cinq nouveaux PS seraient nommés à partir de la liste complémentaire 2008, ce qui bien sûr ne saura compenser l'immense déception de celles et ceux qui ont, jusque trop tardivement, espéré l'ouverture d'un concours CAS en 2009.

Révisions de notes: la marée basse...

Heureuse (?) surprise quant au nombre de dossiers de recours contre la notation annuelle 2008 à traiter lors de la CAP de janvier: À



peine plus d'une quinzaine de dossiers dont la traditionnelle demi-douzaine de collègues qui contestent une note pourtant acquise au maximum de la fourchette de leur échelon; faut-il y voir enfin les effets d'instructions précises et suivies ou plutôt le signe que, dans l'actuelle profonde inquiétude des acteurs du service public du sport, l'exercice est superflu ?

Il nous semble tout à fait clair après cette campagne 2009 que l'exercice a, une fois encore, fait très largement la preuve de ses limites... Même si la CAP a, dans des négociations souvent ardues, réussi à revaloriser le cas de 7 collègues sur la dizaine examinée, il demeure qu'en présence de 85 à 95 % des collègues notés au sommet de leur échelon, la méthode doit évoluer.

Le pourra-t-elle? Difficile à imaginer dans un avenir proche, si l'on se place dans la perspective des bouleversements attendus en matière de gestion des ressources humaines au sein d'un Ministère de la santé dont les préoccupations ne

recoupent que très rarement celles du sport et de ses aspects techniques et pédagogiques.

Promotions d'échelon: Rien ne change...

Alors que pour les collègues à la hors classe (comme d'ailleurs pour les CTPS), l'avancement est automatique et identique pour tous, la CAP du 11 février s'est penchée sur celle des PS, suite aux dernières remontées de notes.

Eu égard à l'égalité de note entre les « promouvables », la CAP (et le SNAPS y tenait) a rejeté une proposition qui visait, sur la base d'un « charcutage » du système, à un pseudo-égalitarisme et aurait ainsi provoqué le retournement complet du classement par échelon. Seule concession à ce qui était auparavant déterminant en cas d'égalité de note (ancienneté dans la fonction publique et âge de l'agent), nous ne nous sommes pas opposés à la limitation à 3 promotions consécutives au grand choix de collègues dans les échelons les plus



élevés. Toutefois, celle-ci n'est pas opposable à ceux qui atteindraient leur 60ème anniversaire à la date de la fin de période d'examen des promotions (31 août de l'année précédente), de manière à leur permettre de profiter d'une telle promotion avant la liquidation de leurs droits à pension.

Dans ce contexte, l'exercice s'est déroulé sans plus de difficulté particulière. Ne restait plus qu'à affecter le surplus des pourcentages, prioritairement dans les échelons les plus élevés pour les collègues les plus proches de leur fin d'activité.

Pour certains jeunes collègues, la préoccupation demeure quant à la répétition de leur changement d'échelon... Certes le système reste perfectible, mais nous continuons de penser qu'il vaut mieux, parce qu'il est fondé sur des règles objectives, que tout autre laissant la porte ouverte au clientélisme ou au fait du prince...

L'expérience montre par ailleurs qu'un effet de « lissage » s'effectue sur l'ensemble de la carrière et le grand nombre des départs en retraite prévu dans les prochaines années ne manquera pas de jouer alors en faveur des déçus d'aujourd'hui.

Un calendrier des CAP qui serait tenu....

Alors que se profilent le regroupement et le déménagement de la DRHACG des Sports vers son homologue de la santé à échéance de quelques mois, trois rendez-vous majeurs sont à venir. Fin avril, outre la préparation du mouvement qui sera très entamée, elle se consacrera prioritairement à l'intégration de collègues pour 2009 par voie de liste d'aptitude.

La CAP de mouvement serait convoquée pour le 17 juin et la très relative avance qu'elle aura par rapport au calendrier habituel ne sera pas de trop pour tenter de régler

toutes les situations problématiques liées à la conjoncture.

Quant à la CAP qui se consacrera à l'accès à la hors classe, celle-ci est prévue début juillet.

Rappelons à tous les PTP que le site internet du SNAPS met à leur disposition dans la rubrique « avancement » un calculateur qui prend en charge le calcul de leurs points au barème pour cette promotion à la hors classe. Outre la connaissance qu'elle leur apporte sur leur éligibilité, la connexion automatique du résultat avec les commissaires paritaires du SNAPS permet à ceux-ci de défendre au mieux vos intérêts. Lesquels intérêts auront plus que jamais besoin de l'être dans les semaines et les mois qui viennent!

Joel Colchen

Résultats des CAP : le site du SNAPS affiche

Comme à son habitude le Snaps vous informe sur son site (<http://snaps.unsa-education.org>) :

- Des résultats des CAP
- De ses actions et rendez-vous
- Des textes en vigueur
- De l'actualité en générale de la corporation.

N'hésitez pas à le consulter et à donner votre avis .



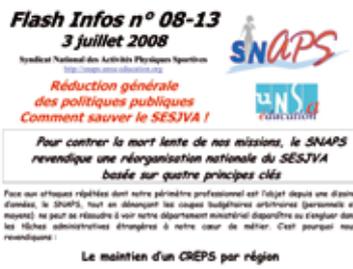
Devenir membre d'un syndicat ? C'est un acte de citoyenneté professionnelle responsable !
C'est agir, participer au débat et à l'action ;
c'est appartenir à une organisation solidaire ;
c'est être informé des questions corporatives.

Concrètement, adhérer et soutenir le SNAPS, c'est aussi :

ÊTRE INFORMÉ RÉGULIÈREMENT

FLASH Infos

Lettre d'information diffusée par mail aux syndiqués



SNAPS Infos

Trimestriel d'information



SITE INTERNET

<http://snaps.unsa-education.org>



BÉNÉFICIER D'UN DIALOGUE AVEC LE BUREAU NATIONAL ET LES SECTIONS

En région, avec les **Sections régionales** voir page 32

Par téléphone au **01 40 78 28 58 ou 60**

Par courriel **snaps@unsa-education.org**

ÊTRE ENTENDU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

CHSM - CHSR

Comités Hygiène et Sécurité

Agir pour un environnement de travail sain et sans danger.

CTPM - CTPR - CTPC

Comités Techniques Paritaires

Agir pour un cadre de travail équitable, juste et équilibré.

CAP

Commission Administrative Paritaire

Agir pour contrôler la régularité des nominations, du mouvement, des promotions et des procédures disciplinaires.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

MES AVANTAGES

50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?

LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2009(Période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2009)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français - 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M. Mme⁽¹⁾ Mlle Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Adresse :

T. fixe : / / / / CP/Ville :

Portable: 06 / / / / E-mail : @

Grade et classe (2): Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100

Indice (2) : Fonctions : Affectation :

Temps partiel : % Retraité Autres situations (3):

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse à la rubrique (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € A _____, le _____

(voir page ci-contre)

- par prélèvement automatique (*)
- par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

Signature



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels ! Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

J'épargne Je gagne des Points J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points. Chacun d'entre nous épargne pour construire son taux de crédit.

Renseignez-vous sur www.casden.fr ou CASDEN Direct au 0826 824 400 (0152 euro TTC/mois en France métropolitaine)

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2009 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/08 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/09 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.



CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS
4ème	HEA3	963	4406,68 €		264 €	CLASSE NORMALE					
4ème	HEA2	916	4186,69 €	1 an	252 €						
4ème	HEA1	881	4026,69 €	1 an	240 €						
3ème	1015	821	3752,46 €	3 ans	225 €						
2ème	966	783	3578,77 €	2 ans	213 €	11ème	1015	821	3752,46 €		225 €
1er	901	734	3354,82 €	2 ans	201 €	10ème	966	783	3578,77 €	2 ans 6 m	213 €
HORS CLASSE						9ème	901	734	3354,82 €	2 ans 6 m	201 €
						8ème	835	684	3126,29 €	2 ans 6 m	183 €
						7ème	772	635	2902,33 €	2 ans	171 €
						6ème	716	593	2710,36 €	2 ans	159 €
						5ème	664	554	2532,11 €	2 ans	150 €
						4ème	618	518	2367,57 €	2 ans	141 €
						3ème	565	478	2184,74 €	2 ans	129 €
						2ème	506	436	1992,78 €	2 ans	117 €
						1er	427	379	1732,25 €	2 ans	102 €

PROFESSEUR DE SPORT*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
7ème	966	783	3578,77 €		213 €	CLASSE NORMALE							
6ème	910	741	3386,81 €	3 ans	201 €								
5ème	850	695	3176,56 €	3 ans	189 €								
						11ème	801	658	3007,45 €				177 €
4ème	780	642	2934,32 €	2 a 6 m	174 €								
						10ème	741	612	2797,20 €	5 a 6 m	4 a 6 m	3 ans	165 €
3ème	726	601	2746,93 €	2 a 6 m	162 €								
						9ème	682	567	2591,53 €	5 ans	4 ans	3 ans	153 €
2ème	672	560	2559,53 €	2 a 6 m	150 €								
						8ème	634	531	2426,98 €	4 a 6 m	4 ans	2 a 6 m	144 €
1er	587	495	2262,44 €	2 a 6 m	135 €	7ème	587	495	2262,44 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	135 €
HORS CLASSE						6ème	550	467	2134,47 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	126 €
						5ème	510	439	2006,49 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	117 €
						4ème	480	416	1901,36 €	2 a 6 m	2 a 6 m	2 ans	111 €
						3ème	450	395	1805,38 €	1 an			105 €
						2ème	423	376	1718,54 €	9 mois			99 €
						1er	379	349	1595,13 €	3 mois			99 €

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Cotisation SNAPS	
5ème	966	783	3578,77 €		213 €	HORS CLASSE						
4ème	910	741	3386,81 €	4 ans	201 €							
3ème	850	695	3176,56 €	4 ans	189 €							
2ème	810	664	3034,87 €	3 a 6 m	177 €							
1er	741	612	2797,20 €	3 ans	165 €							
CLASSE EXCEPTIONNELLE						6ème	801	658	3034,87 €			177 €
						5ème	741	612	2797,20 €	3 ans	165 €	
						4ème	645	539	2463,55 €	3 ans	147 €	
						3ème	607	510	2331,00 €	3 ans	138 €	
						2ème	569	481	2198,45 €	3 ans	132 €	
1er	538	457	2088,76 €	2 ans	120 €							

NORMALE	Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
11ème	646	540	2468,12 €				147 €
10ème	608	511	2335,57 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	138 €
9ème	570	482	2203,02 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	132 €
8ème	539	458	2093,33 €	4 ans	3 a 6 m	2 a 6 m	126 €
7ème	504	434	1983,64 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	114 €
6ème	478	415	1896,79 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	111 €
5ème	449	394	1800,81 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	105 €
4ème	423	376	1718,54 €	2 a 6 m	2 ans		99 €
3ème	395	359	1640,84 €	1 a 6 m	1 an		96 €
2ème	366	339	1549,43 €	1 a 6 m	1 an		90 €
1er	306	297	1357,46 €	1 an			81 €

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,06 €



Vos secrétaires régionaux

ALSACE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

AQUITAINE

M. MEUNIER Alain
7, av. Jean Rostand
64100 BAYONNE
port. 06 82 10 43 35
alain.meunier@jeunesse-sports.gouv.fr

AUVERGNE

M. GAIME Daniel
Le Laire
63500 LE BROCC
prof. 04 73 34 91 79
port. 06 42 22 18 09
daniel.gaime@wanadoo.fr

BASSE-NORMANDIE

M. JEHANNE Alain
10, rue de Montreuil
14000 CAEN
prof. 02 31 43 26 46
port. 06 78 88 50 51
alain.jehanne@yahoo.fr

BOURGOGNE

M.LANCE Xavier
12 rue de l'Orme
21490 VAROIS et CHAIGNOT
port. 06 87 29 67 29
prof. 03 80 68 39 25
xavier.lance@jeunesse-sports.gouv.fr

BRETAGNE

Mme MAUS Marie Annick
27 rue Hoche
56400 AURAY
prof. 02 97 46 29 36
port. 06 74 17 29 64
marie-annick.maus@jeunesse-sports.gouv.fr

CENTRE

M. DEPLANQUE Mathieu
1 rue Paul Sougy
Apprt. 343
45100 ORLEANS
prof. 02 38 77 49 00
port. 06 23 32 99 85
mathdep@hotmail.com

CHAMPAGNE

M. RALITE Frantz
15, rue de l'Église
51510 COOLUS
prof. 03 26 26 98 12
frantz.ralite@jeunesse-sports.gouv.fr

CORSE

M. OSTY Christian
10 parc belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 32 85 85
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

COTE D'AZUR

M. POU Michel
Fort carré
Avenue du 11 novembre
06600 ANTIBES
port. 06 80 22 45 54
michel.pou@jeunesse-sports.gouv.fr

FRANCHE-COMTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
snaps@unsa-education.org

GUADELOUPE

M. COURIOL Eddie
Pliane
97190 LE GOSIER
prof. 0 590 93 44 82
eddie.couriol@jeunesse-sports.gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

HAUTE-NORMANDIE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org

ILE DE FRANCE

M. MILLON Raphaël
81 rue Barrault
75013 PARIS
prof. 01 40 77 56 66
port. 06 86 63 17 91
raphael.millon@jeunesse-sports.gouv.fr

LA REUNION

M. BOUVARD Guy
La Bretagne
8, chemin des Vacoas
97490 STE CLOTILDE
prof. 02 62 20 96 73
port. 06 92 68 64 92
g.bouvard@wanadoo.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

M. CABON Yves
1 rue Victoire de la Marne
34000 MONTPELLIER
prof. 04 67 10 14 35
port. 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

LIMOUSIN

M. ALLAMAN Jean-Marc
12, rue Georges Duhamel
87100 LIMOGES
prof. 05 55 33 92 27
jean-marc.allaman@jeunesse-sports.gouv.fr

LORRAINE

M. GEHIN Jean-Michel
16, chemin de la croix de la Houblivière
88120 ROCHESSON
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

MARTINIQUE

Mme GUESSARD Véronique
Anse Bonneville
19 rue du Surf-Tartane
97220 LA TRINITE
prof. 05 90 82 18 23
port. 06 96 83 05 96
veronique.flamand@jeunesse-sports.gouv.fr

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
snaps@unsa-education.org

MIDI-PYRENEES

M. PERROT André
7, avenue du Maréchal Juin
46000 CAHORS
prof. 05 65 53 26 30
port. 06 70 81 33 74
ar.perrot@wanadoo.fr

NORD PAS DE CALAIS

M.LAVALLEZ Vincent
8 rue de la source
59147 GONDECOURT
port. 06 18 08 51 31
prof. 03 20 14 42 92
vincentlavallez@free.fr

PAYS DE LOIRE

M. DUCLOZ Lionnel
3, clos du Ficière
53940 AHUILLE
prof. 02 43 53 51 81
port. 06 60 76 88 00
lio.duc@wanadoo.fr

PICARDIE

Mme DELAFOLIE Marie-Hélène
19, rue Lucien Laine
Rés. les 3 Rivières - B.23
60000 BEAUVAIS
prof. 03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@jeunesse-sports.gouv.fr

POITOU-CHARENTE

M. FAVREAU Vincent
27 Chemin Rochelais
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
prof. 05 46 35 25 30
port. 06 75 02 80 56
vincent.favreau@jeunesse-sports.gouv.fr

PROVENCE

M. CHAMPENOIS Dominique
L'Île aux pins
chemin de la Barre
13400 AUBAGNE
port. 06 09 93 55 33
dominique.champenois@jeunesse-sports.gouv.fr

RHONE-ALPES

M. LE BELLEC Antoine
13 avenue des Bruyères
Bât G02
26500 BOURG LES VALENCES
prof. 04 75 82 46 15
port. 06 88 16 31 45
lebellecantoine@yahoo.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 40 78 28 58
télécopie: 01 40 78 28 59
snaps@unsa-education.org